

Commune de  
**Corminboeuf**



# BULLETIN D'INFORMATION



**N° 4**  
Décembre 2017

# SOMMAIRE

<b>3</b>	Le mot de la Syndique
<b>5-12</b>	Le budget 2018
<b>13-14</b>	Les investissements 2018
<b>15-19</b>	Règlement scolaire communal
<b>20-22</b>	Statuts du Cycle d'Orientation (CO)
<b>23</b>	Statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS)
<b>24-40</b>	Détails budget de fonctionnement
<b>41-44</b>	Détails budget des investissements
<b>45-51</b>	Informations

# LE MOT DE LA SYNDIQUE

**N**otre nouvelle commune va souffler sa première bougie avec l'an neuf. En va-t-il d'une commune comme d'un enfant, dont la première année de vie est synonyme de grands bouleversements? Pour une commune fusionnée, les changements et les tâches à remplir sont nombreux, et cette première année a filé beaucoup trop rapidement à notre goût. Elle aura vu la tenue de quatre assemblées communales, une dédiée à la reconstitution des commissions et au nouveau règlement du personnel, une au budget 2017, une aux comptes 2016 des deux anciennes communes, et enfin la dernière qui sera consacrée principalement au budget 2018. De nombreux investissements ont également été votés, concernant les collecteurs d'eaux, les infrastructures routières et les bâtiments. L'assemblée de décembre devra également étudier et adopter un nouveau règlement scolaire, les nouveaux statuts de l'association des cycles d'orientation et ceux de l'association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz.

«Les souvenirs  
heureux sont  
un encouragement  
pour l'avenir.»

Notre commune a également connu des événements joyeux, en particulier la fête organisée à l'occasion de la fusion. Quel plaisir de se promener d'un extrême à l'autre de notre territoire à bord du petit train touristique ou de chars à bancs. Quelle joie de se pencher sur des documents historiques, que de souvenirs nostalgiques remontant à l'esprit, à la vue de photos ou de témoignages de nos citoyens. Enfin, quel bonheur de voir notre village depuis le ciel, d'en découvrir les activités multiples grâce au film de Jean-Marc Angéloz. Assurément, ces souvenirs-là nous marqueront plus que les nombreux documents administratifs indispensables à la bonne marche de la commune.

Cette fête si réussie nous incite à une nouvelle rencontre de toute notre population, et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à l'occasion de la fête nationale, le 1er août prochain. D'ici-là, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, 2018 pour tous, an 2 pour les Corminoises et Corminois.

**Anne-Elisabeth Nobs**

# CONVOCAATION

## à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs  
de la commune de CORMINBŒUF  
sont convoqués en Assemblée  
communale ordinaire, le



**mardi 12 décembre 2017**  
**à 19h30**  
**à la Halle polyvalente**  
**de Corminboeuf**

### ORDRE DU JOUR:

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 30 mai 2017.** Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site [www.corminboeuf.ch](http://www.corminboeuf.ch)
- 2. Budget 2018**
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements
- 3. Investissements 2018**
  - 3.1 Crédit d'étude, assainissement Les Esserts
- 4. Approbation du nouveau règlement scolaire communal**
- 5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (CO)**
- 6. Approbation de la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS)**
- 7. Réponses aux questions des Assemblées communales précédentes**
- 8. Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL



## 2. BUDGET 2018

---

### 2.1 Budget de fonctionnement 2018

---

Le budget de fonctionnement pour l'année 2018 est relativement stable comparativement à l'année dernière. Nous notons une augmentation des charges de 1%, les produits quant à eux, augmentent de 1.6%. C'est un budget équilibré que nous soumettons à l'Assemblée communale pour approbation. Le budget 2018 présente un léger bénéfice de 7 726 francs.

Nous publions les tableaux comparatifs 2018, 2017 et les comptes 2016 même si cette dernière comparaison n'est pas pertinente, car seul les chiffres de l'ancienne commune de Corminbœuf y figurent.

# Analyse du budget de fonctionnement 2018

## Analyse par dicastère

Ci-après, vous trouverez un aperçu de chaque dicastère en termes de charges et de produits:

Dicastère	Budget 2018		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1 030 333	32 350	1 085 084	30 225
Ordre public	283 865	28 000	308 235	26 000
Enseignement	3 544 900	38 000	3 546 335	37 960
Culte, culture et loisirs	507 175	22 500	518 280	22 500
Santé	885 400	6 000	866 150	8 000
Affaires sociales	1 752 200	138 000	1 667 960	131 000
Transports/communications	1 352 477	63 000	1 291 495	63 000
Aménagement/environnement	1 161 166	769 906	1 186 690	809 170
Economie	111 451	16 500	67 400	16 500
Finances et impôts	1 402 813	10 925 250	1 378 090	10 703 800
<b>TOTAL</b>	<b>12 031 780</b>	<b>12 039 506</b>	<b>11 915 719</b>	<b>11 848 155</b>
<b>Résultat</b>	<b>7 726</b>			<b>67 564</b>

## 0. Administration

Le chapitre de l'Administration enregistre une baisse des charges nettes (charges moins les produits) de 56 876 francs. Les produits sont stables.

Une analyse plus affinée des besoins, une répartition plus claire ainsi qu'une légère diminution des effectifs (4.1 Equivalent Plein Temps (EPT) au budget 2018 contre 4.3 EPT au budget 2017) diminuent les charges salariales.

Suite à la fusion des communes de Corminboeuf et Chésopelloz, différents règlements doivent encore être consolidés et votés pour un montant budgété de 20 000 francs.

Un montant de 7 000 a également été budgété pour les premiers travaux de l'Assemblée constitutive de la fusion du Grand-Fribourg.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
<b>Administration</b>	1 030 333	32 350	1 085 084	30 225	1 051 087	34 072	
	<b>Charges nettes</b>		<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>		
	B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
	997 983	1 054 859	1 017 014	- 56 876	-5,7	-19 031	-1,9

## 1. Ordre public

Les charges nettes de ce dicastère diminuent de 26 370 francs. Les produits sont stables.

Dans ce dicastère, des amortissements ne sont plus nécessaires. A noter également qu'à partir de 2018, la commune devra, au besoin, prendre en charge une partie des rémunérations des curateurs à la place des personnes qui ne peuvent pas les payer.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016		
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
<b>Ordre public</b>	283 865	28 000	308 235	26 000	225 606	37 822	
	<b>Charges nettes</b>		<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>		
	B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
	255 865	282 235	187 784	-26 370	-10,3	68 080	26,6

## 2. Enseignement

Les charges et produits sont restés stables comparativement à l'année dernière.

Durant l'année scolaire 2016-2017, nous avons payé une participation pour une classe supplémentaire de 150 000 francs. Cette participation n'est plus nécessaire pour la nouvelle année scolaire. Les charges liées sont quant à elles, en augmentation. A noter également que dès la rentrée scolaire 2018, les coûts des transports scolaires sont à la charge exclusive des communes. Un montant de 31 000 francs a été ajouté au budget pour ce poste.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Enseignement</b>	3 544 900	38 000	3 546 355	37 960	3 232 860	85 031
<b>Charges nettes</b>			<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>	
B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
3 506 900	3 508 375	3 147 829	-1 475	-0,04	359 070	10,2

## 3. Culte, culture et loisirs

Ce dicastère enregistre une baisse des charges nettes de 11 105 francs. Les produits sont stables.

Dans le détail, les charges sont en légère baisse, puisque un montant de 60 000 francs était destiné à la fête effusion en 2017. Les charges liées induites par notre participation aux dépenses du Conservatoire sont en augmentation de 17 000 francs. Un montant de 20 000 francs a été budgeté en 2018 pour les manifestations culturelles locales, en effet le Conseil souhaite organiser la fête du premier août en 2018. De plus un nouveau sentier pédestre sera réalisé et un montant est également prévu pour l'entretien des sentiers existants.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Culte, culture et loisirs</b>	507 175	22 500	518 280	22 500	435 451	23 589
<b>Charges nettes</b>			<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>	
B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
484 675	495 780	411 862	-11 105	-2,3	72 812	15

## 4. Santé

On note une légère augmentation des charges nettes de 21 250 francs.

Les charges de ce dicastère sont essentiellement des charges liées. On notera une augmentation sensible de la participation aux soins ambulatoires.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Santé</b>	885 400	6 000	866 150	8 000	769 949	5 271
<b>Charges nettes</b>			<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>	
B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
879 400	858 150	764 678	21 250	2,4	114 722	13

## 5. Affaires sociales

Le dicastère des affaires sociales présente une forte augmentation de ses charges nettes, soit 77 240 francs.

Dans ce dicastère, les charges relatives à la petite enfance ont été revues à la hausse, compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants (principalement des familles).

Les coûts du Service social régional de la Sonnaz sont également en augmentation.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Affaires sociales</b>	1 752 200	138 000	1 667 960	131 000	1 512 919	119 961
<b>Charges nettes</b>			<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>	
B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
1 614 200	1 536 960	1 392 958	77 240	4,8	221 242	13,7

## 6. Transports et communications

Pour le dicastère des transports et communications, les charges nettes augmentent de 60 982 francs.

Le projet d'installation d'internet rapide sur le territoire communal est en cours. Le quartier du Village Suisse est actuellement raccordé à Villars-sur-Glâne. Il est prévu de le relier au réseau communal.

Le développement des infrastructures de mobilité douce est un des axes stratégiques dont l'Agglo de Fribourg s'est dotée. Dans cette perspective et afin de mettre en œuvre le secteur Ouest de cet axe, il a été budgété un montant de 50 000 francs.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Transports et communications</b>	1 352 477	63 000	1 291 495	63 000	1 152 981	82 795
<b>Charges nettes</b>			<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>	
B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
1 289 477	1 228 495	1 070 186	60 982	4,7	219 291	17

## 7. Aménagement et environnement

Les charges nettes sont en hausse de 13 740 francs. La baisse des produits est essentiellement liée à la variation de la réserve constituée pour couvrir les dépenses.

Sinon, peu de commentaires particuliers pour ce dicastère qui est largement soumis au principe de l'autofinancement, les recettes devraient en principe couvrir les dépenses, sauf pour la gestion des déchets où une couverture d'au moins 70% est nécessaire.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Aménagement Environnement</b>	1 161 166	769 906	1 186 690	809 170	987 040	733 631
<b>Charges nettes</b>			<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>	
B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
391 260	377 520	253 409	13 740	3,5	127 851	33,5

## 8. Economie

Le chapitre de l'économie présente une augmentation de ses charges nettes de 44 051 francs.

Notre commune est labélisée Cité de l'énergie. Différentes mesures de soutien seront entreprises dans ce sens. Un montant de 30 000 francs a été alloué au budget.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Economie</b>	111 451	16 500	67 400	16 500	76 189	25 185
<b>Charges nettes</b>			<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>	
B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
94 951	50 900	51 004	44 051	46,4	43 947	46,3

## 9. Finances et impôts

Pour le dicastère des finances, les produits augmentent de 221 450 francs.

Les montants des impôts des personnes physiques et morales sont basés sur la statistique fiscale établie par le Service cantonal des contributions. Cette statistique prend comme base la période 2015, majorée d'un taux de progression indiqué. Le Conseil communal a adapté les montants de recettes fiscales sur la base des éléments en sa possession. Ainsi, nous estimons une augmentation des recettes fiscales (toutes catégories confondues) d'environ 100 000 francs.

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Finance et Impôts</b>	1 402 813	10 925 250	1 378 090	10 703 800	2 116 904	10 368 085
<b>Produits nets</b>			<b>Ecart 2017</b>		<b>Ecart 2016</b>	
B. 2018	B. 2017	C. 2016	francs	%	francs	%
9 522 437	9 325 710	8 251 181	196 727	2,1	1 271 256	13,3

La péréquation financière pour 2018 est légèrement favorable comparativement à celle de l'année 2017. Elle représente une économie supplémentaire d'environ 15 000 francs.

Nous avons encore enregistré le solde de la participation du Canton liée à la fusion des communes de Corminboeuf et Chésopelloz, soit un produit de 249 300 francs.

## 2.2 Budget des investissements 2018

	Dépenses	Recettes
<b>1 Investissements dont les objets ont déjà été votés lors des assemblées précédentes</b>		
Rénovation des bâtiments	19 400.00	
Réfection des collecteurs rte Givisiez et Champ Vigne	1 723 800.00	
Construction terrain synthétique	750 000.00	
Réfection des collecteurs Ch. de la Forêt	675 000.00	
Crédit d'étude zone de détente	20 000.00	
Crédit d'étude agrandissement vestiaires du foot	20 000.00	
Réfection du réseau routier	564 500.00	
Réaménagement Rte Givisiez et Rte Jo-Siffert Valtraloc	800 000.00	
Réfection des collecteurs rte de Givisiez 2ème étape	570 000.00	
Réaménagement des locaux de l'administration	190 000.00	
Projet de construction d'un bâtiment AES	2 400 000.00	
Ventes de terrain zone centre		600 000.00
Vente de terrain quartier Champ de la Croix		1 250 000.00
Taxes de raccordement		50 000.00
Taxes de raccordement		100 000.00
<b>2 Investissements dont les objets seront votés lors de l'assemblée du 12 décembre 2017</b>		
Investigations pour un éventuel assainissement de la décharge des Esserts	30 445.00	
Subventions confédération et canton		24 355.00
<b>3 Investissements dont les objets seront votés ultérieurement</b>		
Etude bâtiment de la zone centre	150 000.00	
Chemins pédestres	30 000.00	
Transformation zone sportive	200 000.00	
Modération de trafic	400 000.00	
Construction de conduites	240 000.00	
Reprise des infrastructures	100 000.00	
Construction et réfection de canalisations	70 000.00	
Reprises des infrastructures	50 000.00	
Achat terrain	10 000.00	
<b>Investissements bruts</b>	<b>9 013 145.00</b>	<b>2 024 355.00</b>
<b>Investissements nets</b>		<b>6 988 790.00</b>



## 3. INVESTISSEMENTS

### 3.1 Investigations en vue de l'assainissement de l'ancienne décharge communale «Les Esserts»

En décembre 2015, le SEn (Service de l'Environnement) a demandé à la commune de Chésopelloz de procéder à une investigation préalable concernant l'inscription de l'ancienne décharge «Les Esserts» dans le cadastre des sites pollués, ceci afin de déterminer quels sont les besoins de surveillance ou d'assainissement. La parcelle concernée (Art. 3 127 et 3054 RF) est la propriété d'un agriculteur et de la commune de Corminboeuf.

En octobre 2016, le bureau Geotest SA a remis un premier rapport à la

commune de Chésopelloz. Après quelques adaptations, ce dossier a été transmis au SEn par la nouvelle commune de Corminboeuf à la fin du mois février 2017.

Ce rapport préconisait des investigations supplémentaires à réaliser. Une demande de subvention pour ces investigations a été acceptée par le SEn.

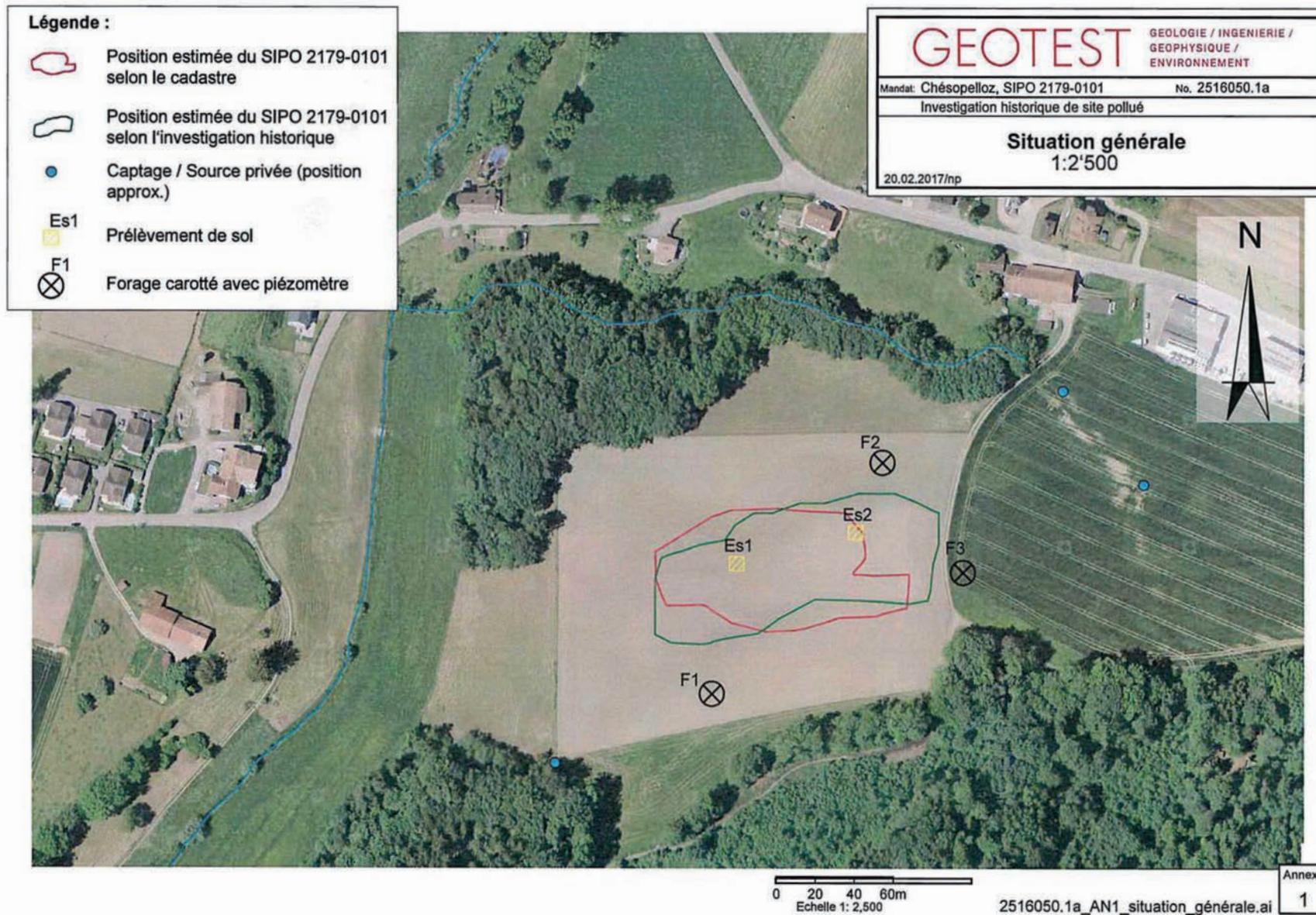
Le devis présenté par le bureau Geotest SA de 30 445 francs sera donc subventionné de la manière suivante: 40% par la Confédération, 40% par le

canton. Les 20% restants seront pris en charge par la commune.

Le crédit demandé s'élève à 30 445 francs car, dans un premier temps, la commune devra assumer cette dépense et pourra récupérer les subventions par la suite.

**Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit d'investissement. Le financement sera assuré par les liquidités courantes.**

# Zones d'assainissement Les Esserts





## 4. APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SCOLAIRE COMMUNAL

La nouvelle loi scolaire (LS) est entrée en vigueur le 1er août 2015 et son règlement d'application (RLS) le 1er août 2016. Le Département de l'Instruction, de la Culture et des Sports (DICS) a imparti aux communes un délai au 1er août 2018 afin de modifier leur règlement scolaire communal. Les principales modifications induites par la nouvelle loi concernent les

horaires du premier cycle, la suppression de la Commission scolaire et l'introduction d'un conseil des parents.

Un groupe de travail composé de trois membres de l'exécutif communal Isabelle Bussey, Pascale Michel et Anne-Elisabeth Nobs, ainsi que de la responsable d'établissement Fabienne Stevan a rédigé le nouveau règlement

scolaire, sur la base du règlement type proposé par la DICS. Lorsque des points plus délicats tels que les demi-jours de congé pour le 1er cycle ont été abordés, les enseignants concernés ont participé à l'élaboration des articles. La modification des horaires a fait l'objet d'une séance d'information aux parents le 11 octobre 2017.

### Voici les principales modifications de ce règlement:

#### **Art. 1 Objet**

Cet article précise l'objet de ce règlement et l'ancien alinéa 2 est supprimé en raison de la fusion de Corminboeuf et Chésopelloz.

#### **Art. 2 Transports**

Cet article subit des modifications mineures pour le rendre conforme à la nouvelle loi.

#### **Art. 3 Sécurité sur le chemin de l'école**

#### **Art. 4 Respect du matériel**

Ce sont deux nouveaux articles qui reprennent et précisent ce qui figurait dans le règlement interne de l'école.

#### **Art.5 Frais scolaires**

Jusqu'ici un montant maximum facturable aux parents englobait les fournitures scolaires, activités diverses et les camps et semaines thématiques. La nouvelle loi distingue désormais les fournitures scolaires et activités diverses des camps et des semaines théma-

tiques. Les montants figurant dans le règlement sont des limites maximales, le tarif des redevances (Art.15) fixe les montants effectivement facturables.

#### **Art. 6 Changement de cercle scolaire pour raison de langue**

Ici le montant maximum facturable aux parents a été adapté en fonction de l'ordonnance du Conseil d'Etat. Il se monte à 1'000 francs par élève et par année scolaire.

#### **Art. 8 Modification des demi-jours de classes pour les élèves de 1H et 2H**

La nouvelle réglementation prévoit 2 unités de moins d'enseignement pour le degré 3H, soit le même nombre d'unités qu'en 2H actuellement. Nous avons donc repensé l'horaire pour l'ensemble du premier cycle, afin de permettre une progression harmonieuse de la cadence scolaire. Ainsi de 14 unités en 1H les enfants passent à 22 unités en 2H, 24 en 3H et enfin 26 en 4H avant de passer à 28 unités pour le reste du cycle primaire. Dans cette modification, il était pri-

mordial, selon les expériences du corps enseignant, que chacun des groupes bénéficie d'une matinée de congé afin de se reposer. C'est ainsi que nous avons établi l'horaire suivant:

#### Actuellement, jusqu'en juillet 2018

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1-2 H	2 H	1-2 H	2 H	2 H
Après-midi	2 H	1 H		1 H	2 H

1 H : 12 unités, réparties en 2 matinées et 2 après-midi

2 H : 24 unités, réparties en cinq matinées et 2 après-midi

1-2 H : 8 unités communes, réparties en 2 matinées

#### Désormais, dès août 2018

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	2 H	1-2 H	1 H	2 H	1-2 H
Après-midi	1 H	2 H		2 H	2 H

1 H : 14 unités, réparties en 3 matinées et 1 après-midi

2 H : 22 unités, réparties en 4 matinées et 3 après-midi

1-2 H : 8 unités communes, réparties en 2 matinées

#### Art. 8 Modification du congé d'alternance pour les classes de 3H

Ce congé, qui était jusqu'ici donné le mardi ou jeudi après-midi (2 unités), sera remplacé par le mardi ou le jeudi matin (4 unités). Ces 2 unités supplémentaires permettent aux enfants de bénéficier d'un enseignement en petit groupe et sur une période plus conséquente, pour des matières dont l'apprentissage nécessite davantage de temps.

#### Actuellement, jusqu'en juillet 2018

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi		alternance		alternance	

#### Désormais, dès août 2018

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		alternance		alternance	
Après-midi					

Les congés d'alternance pour les classes de 4 h demeurent, à savoir le mardi ou le jeudi après-midi.

L'accueil extrascolaire a adapté ses horaires aux modifications du premier cycle.

L'ancien article 8 est supprimé, puisque la commission scolaire n'existe plus.

#### Art. 9 Commande de matériel scolaire

Cet article est à son tour adapté puisque la commission scolaire n'existe plus.

#### Art. 10, 11 & 12 Création du conseil de parents

Les modalités de la mise en place du conseil des parents sont le fruit de la réflexion du groupe de travail et ont été avalisées par le Conseil communal. Le conseil des parents se composera de 7 membres dont 4 sont des parents d'élèves. Ses attributions sont décrites dans la loi et le règlement d'application.

#### Art. 13 Accompagnement des devoirs

Cet article permet, en cas de besoin, l'organisation de devoirs surveillés.

#### Art. 14 Périmètre scolaire

Cet article reprend et précise les définitions existantes dans le règlement interne de l'école.

Les autres articles ont été actualisés.

En cas d'acceptation par l'Assemblée communale de Corminboeuf, le présent règlement entrera en vigueur le 1er août 2018.

**Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement scolaire communal tel que présenté dans ce bulletin.**

## REGLEMENT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE CORMINBOEUF

### L'Assemblée communale

Vu la loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) (RSF 411.0.1);  
Vu le règlement du 19 avril 2016 de la loi scolaire (RLS) (RSF 411.0.11);  
Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) (RSF 140.1);  
Vu le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) (RSF 140.11);  
Vu l'ordonnance du 19 avril 2016 fixant des montants maximaux facturés dans le cadre de la scolarité obligatoire (RSF 411.0.16);

Sur la proposition du Conseil communal,

adopte les dispositions suivantes :

Objet	<b>Art. 1.-</b> Le présent règlement détermine le fonctionnement et la gestion de l'école primaire de Corminboeuf.
Transports scolaires (art. 17 LS et art. 10 à 18 RLS)	<b>Art. 2.-</b> <sup>1</sup> Le Conseil communal organise et finance les transports scolaires au sens de la législation scolaire. Ainsi, notamment : a) il reconnaît les transports gratuits en raison de la longueur ou de la dangerosité du trajet; b) il fixe l'horaire et le parcours; c) il prévoit les haltes nécessaires en choisissant des endroits exempts de danger; d) il choisit le transporteur ou la transporteuse; e) il fait surveiller l'arrivée et le départ du véhicule à l'école; f) il veille de manière générale à la sécurité du transport pour les élèves. <sup>2</sup> Si la commune n'organise pas de transports scolaires durant la pause de midi, elle supporte les frais de prise en charge des élèves dont le transport est reconnu. Le Conseil communal peut toutefois percevoir, auprès des parents, une participation pour les frais de repas dont les montants sont fixés dans la réglementation relative à l'accueil extrascolaire. <sup>3</sup> Les élèves se rendant à l'école en bus scolaire respectent les règles usuelles de discipline et de comportement. Le Conseil communal prend toute mesure adéquate à l'égard des élèves indisciplinés. Si les circonstances l'exigent et après avertissement écrit aux parents (sauf cas grave), une exclusion temporaire du bus pouvant aller jusqu'à 10 jours de classe, peut être prononcée par le Conseil communal. Les parents assument le transport de leur enfant durant cette période. <sup>4</sup> Si le Conseil communal décide d'indemniser des parents pour l'utilisation de leur véhicule privé, au lieu d'organiser un transport collectif, l'indemnité, comprenant également le temps de déplacement, s'élève à sfr. 0.70 par kilomètre.

Sécurité sur le chemin de l'école (art. 18 al. 1 RLS)

Respect du matériel, du mobilier, des locaux et installations, ainsi que des véhicules de transports scolaires (art. 57 al. 5 et 64 al. 4 RLS)

Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires (art. 10 al. 3 LS et art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)

Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue (art. 14 al. 2, 15 et 16 al. 2 LS et art. 2 et 3 ordonnance sur montants maximaux)

**Art. 3.-** <sup>1</sup> Les élèves qui se rendent à pied à l'école utilisent les chemins balisés et les passages desservis par les patrouilleurs. Ils peuvent se servir de leur vélo / trottinette ou tout autre objet roulant sous la responsabilité de leurs parents. Les vélos / trottinettes ou tout autre objet roulant sont rangés aux endroits prévus à cet effet.

<sup>2</sup> L'usage des vélos / trottinettes ou tout autre objet roulant est interdit dans le périmètre scolaire durant la récréation ainsi que 10 minutes avant et après la sonnerie.

<sup>3</sup> Les parents accompagnant leur enfant en voiture à l'école les déposent et les attendent en dehors du périmètre scolaire, sur les places de stationnement prévues à cet effet.

<sup>4</sup> L'entrée et la sortie des bâtiments se fait côté cour inférieure.

**Art. 4.-** <sup>1</sup> Le Conseil communal peut demander réparation de tout dommage causé de manière illicite par des élèves au matériel, mobilier, locaux, installations et véhicules de transports scolaires.

<sup>2</sup> Lorsque les dommages sont causés intentionnellement, le Conseil communal peut astreindre l'élève fautif ou fautive à effectuer, en dehors des heures de classe, une tâche éducative adaptée d'une durée maximale de 10 heures par infraction. L'élève est alors sous la responsabilité de la commune.

**Art. 5.-** <sup>1</sup> Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements inclus.

<sup>2</sup> Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se base sur un montant forfaitaire d'au maximum sfr. 150.- par année scolaire et par élève.

<sup>3</sup> Un montant forfaitaire maximal de sfr. 200.- par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp, y compris l'éventuelle location de matériel.

**Art. 6.-** <sup>1</sup> Les élèves de langue allemande de la commune de Corminboeuf désirant fréquenter des classes allemandes, vont à l'Ecole Libre Publique de Fribourg. Les parents doivent demander, par écrit, un changement de cercle scolaire à l'inspectrice scolaire.

<sup>2</sup> Lorsqu'un ou une élève du cercle scolaire est autorisé-e à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le Conseil communal perçoit une participation auprès des parents.

<sup>3</sup> Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à sfr. 1'000.- francs par élève et par année scolaire.

<sup>4</sup> Le transport scolaire ainsi que les frais annexes sont à la charge des parents.

Fréquentation d'une école privée (école enfantine, primaire ou cycle d'orientation)

**Art. 7.-** <sup>1</sup> La commune ne verse aucune participation aux frais d'écolage et d'enseignement dans les écoles privées.  
<sup>2</sup> Les frais de transport éventuels des élèves concernés sont à la charge des parents.

Demi-jours de congé et horaire des classes (art. 20 LS et art. 35 RLS, art. 30 et 31 RLS)

**Art. 8.-** <sup>1</sup> Les demi-jours de congé hebdomadaire, en plus du mercredi après-midi, sont les suivants :  
a) pour les élèves de 1<sup>H</sup> : le lundi matin, le mardi après-midi, le jeudi toute la journée et le vendredi après-midi  
b) pour les élèves de 2<sup>H</sup> : le lundi après-midi et le mercredi matin  
c) pour les élèves de 3<sup>H</sup> : un demi-jour en alternance le mardi matin ou le jeudi matin  
d) pour les élèves de 4<sup>H</sup> : un demi-jour en alternance le mardi après-midi ou le jeudi après-midi.  
<sup>2</sup> L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire.

Commande de matériel scolaire (art. 57 al. 2 let. d LS)

**Art. 9.-** <sup>1</sup> Le Conseil communal décide de la procuration aux enseignant-e-s et aux élèves des fournitures et du matériel scolaires nécessaires.  
<sup>2</sup> Les commandes faites par l'établissement doivent être visées par le ou la Conseill-er-ère communal-e, responsable des écoles, qui s'occupe de régler les factures y relatives.

Conseil des parents (art. 31 LS et art. 58 à 61 RLS)

**Art. 10.-** <sup>1</sup> Le conseil des parents se compose de 7 membres, dont une majorité de parents d'élèves, nommés par le Conseil communal, soit :

- 4 parents d'élèves du cercle scolaire
- le ou la responsable d'établissement
- un représentant du corps enseignant, désigné par ses pairs
- le ou la conseiller-ère communal-e responsable des écoles

<sup>2</sup> L'information aux parents est envoyée par courrier. Les candidats doivent motiver leur intérêt par écrit durant un délai donné en répondant à une lettre-questionnaire. Le Conseil communal veillera à la variété de la représentation notamment des cycles d'enseignement et du genre.

b) Durée de fonction

**Art. 11.-** <sup>1</sup> Les membres, parents d'élèves, sont désignés pour un mandat d'une durée minimale de trois ans.  
<sup>2</sup> Les membres démissionnaires informent le Conseil communal par écrit.  
<sup>3</sup> Le Conseil communal retire le mandat aux membres qui n'ont plus d'enfants scolarisés à l'école primaire. Le Conseil communal peut maintenir un ou une membre en fonction jusqu'à ce que son remplacement soit assuré, mais au plus pendant une année.

c) Organisation

Accompagnement des devoirs (art. 127 RLS)

Périmètre scolaire (art. 94 LS et art. 122 RLS)

Tarif des redevances (art. 10 al. 3 LCo)

Voies de droit (art. 89 LS et art. 153 LCo)

Dispositions finales

**Art. 12.-** <sup>1</sup> Le conseil des parents nomme sa présidence, sa vice-présidence et son secrétariat. Ce dernier peut être assuré par le secrétariat communal.

<sup>2</sup> En collaboration avec le secrétariat, la présidence assure la planification des travaux, convoque les séances, propose leur ordre du jour et dirige les délibérations.

<sup>3</sup> Le conseil des parents se réunit au moins 2 fois par année scolaire. Il est en outre convoqué lorsque les sujets l'exigent ou lorsque trois membres, parents d'élèves, en font la demande.

<sup>4</sup> Il ne peut voter sur les propositions émises que si la majorité des membres, parents d'élèves, est présente.

<sup>5</sup> Le conseil des parents tient un procès-verbal de ses réunions, mentionnant au moins les membres présents, les objets discutés, les propositions ainsi que le résultat des éventuels votes.

<sup>6</sup> Il peut inviter des professionnels ou des milieux actifs au sein de l'école à participer aux réunions. Il peut également inviter une délégation d'élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques les concernant et examiner leurs propositions.

<sup>7</sup> Pour le reste, le conseil des parents s'organise lui-même. Il peut se doter d'un règlement interne.

**Art. 13.-** <sup>1</sup> En fonction des besoins recensés, le Conseil communal peut mettre en place des modalités d'accompagnement des devoirs.

<sup>2</sup> Cette prestation fait l'objet d'une participation financière des parents dont le montant maximal est de sfr. 20.- /heure par élève.

**Art. 14.-** <sup>1</sup> Le périmètre scolaire de l'établissement est constitué des bâtiments accueillant les élèves, des préaux et places de récréation. Ce périmètre délimite l'aire dans laquelle les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école durant le temps scolaire.

<sup>2</sup> Le chemin de l'école ne fait pas partie du périmètre scolaire.

<sup>3</sup> Le parking le long de la salle polyvalente, le parking devant le garage des pompiers ainsi que le parking devant l'administration communale ne font pas partie du périmètre scolaire.

**Art. 15.-** Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier pour chaque type de redevance.

**Art. 16.-** <sup>1</sup> Toute décision prise en application du présent règlement peut faire l'objet d'une réclamation auprès du Conseil communal dans les 30 jours dès sa notification.

<sup>2</sup> La décision du Conseil communal peut faire l'objet d'un recours au préfet dans les 30 jours dès sa notification.

**Art. 17.-** <sup>1</sup> Le règlement scolaire du 14 décembre 1999 modifié le 5 mai 2009 est abrogé.

<sup>2</sup> Le présent règlement entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> août 2018, sous

réserve de son approbation par la Direction de l'instruction publique, de la Culture et de Sport.

<sup>3</sup> Le présent règlement et le tarif mentionné à l'article 15 sont publiés sur le site internet de la commune. Ils sont remis au ou à la responsable d'établissement et, sur demande, aux parents.

<sup>4</sup> Le règlement d'établissement, adopté par le ou la responsable d'établissement, est également publié sur le site internet de la commune.

Adopté par l'Assemblée communale le .....

La Secrétaire :

La Syndique :

Approuvé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le .....

Le Conseiller d'Etat, Directeur :

## Petit lexique pour une bonne compréhension

	Nouvelle terminologie	Ancienne terminologie	Unités scolaires actuelles	Unités scolaires futures
	1H	Ecole enfantine	12	14
	2H		24	22
	3H	1 <sup>ère</sup> primaire	26	24
	4H	2 <sup>e</sup> primaire	26	26
	5H	3 <sup>e</sup> primaire	28	28
	6H	4 <sup>e</sup> primaire	28	28
	7H	5 <sup>e</sup> primaire	28	28
	8H	6 <sup>e</sup> primaire	28	28
	9H	1 <sup>ère</sup> du cycle d'orientation		
	10H	2 <sup>e</sup> du cycle d'orientation		
	11H	3 <sup>e</sup> du cycle d'orientation		



## 5. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS (CO)

### 1. Introduction

Réunis en assemblée extraordinaire le 5 octobre 2017, les délégué-e-s de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (ci-après: l'Association) ont adopté les modifications des statuts de l'Association.

Ces modifications font suite à l'entrée en vigueur, au 1er août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire; LS; RSF 411.0.1) et de son règlement d'exécution (RLS; RSF 411.0.11) le 1er août 2016. De plus, au vu de l'évolution démographique prévisible dans le district, laquelle induira une augmentation des effectifs scolaires, l'Association doit faire face à des besoins en infrastructures et salles de classe. La limite d'endettement a ainsi été augmentée en conséquence. Enfin, un toilettage du texte des statuts a été effectué, n'impliquant que des modifications mineures du texte.

L'article 113 alinéa 1 LCo prévoit que «les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'Association».

Les nouveaux statuts, le tableau comparatif des anciens et nouveaux statuts ainsi que le message du comité à l'assemblée des délégués sont disponibles intégralement sur le site internet de la commune. Une version imprimée est à votre disposition à l'administration communale. Nous ne mentionnerons donc ici que les points les plus importants de ces modifications statutaires.

### 2. Les modifications consécutives à l'adoption de la loi sur la scolarité obligatoire

#### ● L'organisation de l'école

- Création d'un conseil des parents unique pour l'ensemble des CO de l'Association et de la Ville de Fribourg. Il est prévu de nommer deux représentants des parents par établissement, soit, pour les CO de la Ville et le CO de Péroilles, un parent d'élève provenant de la Ville et un parent d'élève provenant de l'Association. Les directeurs et deux représentants des enseignants (un pour la Ville, un pour l'Association) feront partie de ce conseil, ainsi que, avec voix consultative, le chef de Service (Ville) et

l'administrateur (Association). L'introduction de «sous-conseils» des parents pour chaque école est envisagée. Les modalités seront précisées dans le Règlement scolaire à venir.

- La composition du comité de direction est adaptée, les représentants des parents et des enseignants n'en font plus partie, étant membres du conseil des parents. Ses tâches sont également adaptées au nouveau droit. Les communes membres de l'Association sont mises à jour en fonction des fusions intervenues.
- Les dispositions concernant les directeurs et directrices d'établissement sont adaptées au nouveau droit.

- **Les questions financières**

- La modification de la répartition des frais entre l'Etat et les communes n'induit aucune modification de statuts.

- Les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires

L'article 11 des statuts contient des précisions sur les taxes qui peuvent, sur décision de l'assemblée des délégués, être facturées aux parents ainsi que sur l'objet de celles-ci. Cette disposition est adaptée au nouveau droit, en renvoyant au règlement scolaire pour les détails.

- Les frais liés au changement de cercle scolaire

Les anciens statuts de l'Association étaient silencieux sur la question de la refacturation aux parents. Ils sont donc adaptés pour permettre à l'Association de facturer aux parents les frais de changement de cercle pour raisons de langue. Les détails seront réglés dans le règlement scolaire. A noter que, en application de la convention liant l'Association et la Ville de Fribourg, les élèves des communes membres scolarisés à la DOSF ne sont pas soumis à cette facturation.

- Les frais liés aux transports scolaires

Les statuts actuels prévoient que l'Association organise les transports et assure les coûts. Il n'y a donc pas lieu de modifier les statuts.

- La responsabilité pour dettes des communes membres

En cas de sortie ou de dissolution de l'Association, les communes membres

de l'Association sont tenues responsables des dettes de l'Association au prorata de leur participation aux frais de fonctionnement calculée au taux moyen des trois dernières années (art. 35 et 36 des statuts). Ni la nouvelle loi scolaire, ni la loi sur les communes n'imposent une modification du régime prévu dans les actuels statuts. Toutefois, certaines institutions financières estiment que les dispositions actuelles des statuts ne sont pas assez précises et refusent, dès lors, de consentir des prêts à l'Association. Ces institutions proposent cependant des prêts à des conditions qui peuvent être plus avantageuses que des institutions bancaires, notamment en termes d'intérêts négatifs. La modification reprend la formule en usage dans le canton de Vaud, qui, au demeurant, limite la responsabilité pour dettes de la commune envers les tiers de la même manière que les articles 35 et 36 des statuts.

- **La médecine scolaire**

Aux termes de l'article 41 al. 2 LS, les élèves sont soumis périodiquement à des contrôles médicaux et dentaires. Les communes sont responsables de l'organisation et de la mise en œuvre de ces contrôles, selon les instructions et sous la surveillance de la Direction chargée de la promotion de la santé et de la prévention. Comme le relève le message du Conseil d'Etat, l'école doit assumer des tâches à l'égard de la santé des élèves, en tenant compte toutefois de la respon-

sabilité première des parents en la matière. Actuellement, deux ordonnances du Conseil d'Etat fixent l'organisation de la médecine scolaire, mais la thématique est en cours de révision (concept de médecine scolaire Frimesco). Les deux ordonnances précitées prévoient pour l'heure deux examens obligatoires à l'école enfantine et à l'école primaire. Au cycle d'orientation, la réglementation actuelle n'instaure pas de contrôle systématique de santé, mais uniquement la vaccination.

Les communes sont cependant libres d'offrir des prestations complémentaires. Tel est le cas de la Ville de Fribourg, qui dispose d'un service médical scolaire professionnel qui offre des prestations plus larges pour les écoles de la Ville, y compris au CO. Le nouveau concept de médecine scolaire rendra toutefois obligatoire une visite médicale scolaire en 9H, soit au CO. En prévision de cette modification et afin de garantir une égalité de traitement entre les élèves de l'Association scolarisés dans les CO de la Ville, qui bénéficient des prestations offertes par le service médical scolaire de la Ville, et ceux scolarisés dans les CO de l'Association, il est proposé de faire expressément figurer ces principes dans les statuts. Les modalités seront réglées dans le règlement scolaire, ce qui laissera plus de flexibilité pour permettre les adaptations en fonction de l'évolution des besoins et des contingences techniques.

### 3. L'adaptation des statuts à la nouvelle teneur de l'article 115 al. 2 LCo

#### ● Nombre de voix et de délégués

Depuis le 1er janvier 2014, l'article 115 al. 2 LCo, qui traite de la répartition des voix au sein de l'assemblée des délégués, a été modifié. La version antérieure de cet article prévoyait qu'un délégué ne pouvait avoir plus de cinq voix. L'actuel article 115 al. 2 LCo ne comprend plus cette limitation de cinq voix par délégué. Désormais, le nombre de délégués et, cas échéant, le nombre de voix dont dispose chaque délégué, doit être prévu dans les statuts. A l'appui de cette modification, le Grand Conseil relevait que suite à de nombreuses fusions de communes, on avait assisté à une augmentation du nombre de communes ayant une population relativement importante. Or, en prévoyant une limitation du nombre de voix, certaines communes se voyaient contraintes de mobiliser tout ou partie du Conseil communal, voire encore des conseillers généraux ou des employés de la commune.

Les nouveaux statuts laissent à chaque commune le soin de choisir le nombre de délégués qui représenteront les voix qui lui sont attribuées. Par ailleurs, compte tenu du fait que la clé de répartition ne fait plus référence au nombre d'élèves comme critère, le nombre de voix n'est plus déterminé en fonction du nombre d'élèves, mais en fonction du nombre d'habitants, de la même manière que dans les dispositions statutaires en matière de répartition des frais.

### 4. Les autres modifications

#### ● La liste des membres

L'article 2 des statuts dressait une liste exhaustive des membres de l'Association. Chaque fusion de communes était donc de nature à entraîner une modification des statuts. La nouvelle formulation évite cet écueil pour le district de la Sarine au moins.

#### ● Le but de l'Association

Il s'agit de profiter de l'adaptation des statuts à la nouvelle loi scolaire pour mieux marquer, au chapitre du but de l'Association, la volonté de constituer une entité forte exerçant sa mission sur plusieurs sites. Il faut également bien distinguer but et moyens.

#### ● La limite d'endettement

En juin 2016, les résultats de l'étude de l'évolution démographique du district de la Sarine (étude Wanders), menée conjointement avec la Ville de Fribourg et le Réseau Santé de la Sarine (RSS), ont été présentés. Sur la base du scénario moyen de cette étude, le Comité de direction a opté pour la construction d'un nouvel établissement à moyen terme, sur l'axe Fribourg – Givisiez – Belfaux – Grolley et la région du Haut-Lac, tout en poursuivant la rénovation, respectivement en examinant les possibilités d'agrandissement des bâtiments existants.

Cela implique que la limite d'endettement de 50 millions de francs fixée par les statuts soit augmentée, tant en raison de la construction d'un nouvel établissement qu'en raison de l'évolution du nombre d'élèves. S'agissant de ce dernier point en particulier, un outil de planification des ef-

fectifs a été élaboré en collaboration avec la Ville et permet de présenter les projections du nombre d'élèves à 10 ans.

En tenant compte des éléments actuellement en possession de l'Association, la limite d'endettement proposée de 100 mio tient compte des coûts de construction d'un nouveau CO ainsi que d'une enveloppe prévisionnelle pour répondre aux besoins courants en matière d'entretien, de rénovation et d'éventuelles possibilités d'extension des bâtiments existants.

S'agissant de l'endettement net, ce dernier se monte à 32,6 mio au 31 décembre 2016. Par ailleurs, la dette nette a diminué de 5,6 mio durant la période 2012 – 2015. Pour information, en tenant compte des coûts nets relatifs à la construction du CO de Sarine Ouest, l'endettement net se montait à 46.8 mio au 31.12.2008. Pour la période de planification 2017 – 2021, les investissements bruts projetés devraient atteindre un volume de 3,7 mio. L'estimation de l'endettement net au 31.12.2021 se monte ainsi à 29,1 mio.

#### ● Le toilettage systématique

Enfin, cette révision a permis de procéder à un toilettage systématique des chapitres et des sections.

### 5. Proposition

**Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver la modifications des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (CO).**



## 6. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LE SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LA SONNAZ (SOCS)

Le Conseil général de Belfaux, dans sa séance du 16 mai 2017 ainsi que l'Assemblée communale de Givisiez, dans sa séance du 22 mai 2017, ont refusé la modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz, en particulier l'ajout de l'article 22.

Le Comité de direction a tenu compte des remarques des deux communes membres et a proposé une nouvelle version de ces statuts à l'Assemblée des délégué-e-s du 4 octobre 2017 qui les a acceptés à l'unanimité.

**C'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver les modifications statutaires de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.**

Ancienne version	Nouvelle version
<p><b>Art. 1 Membres</b>  <sup>1</sup> Les communes de Belfaux, Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et la Sonnaz, chacune représentée par son Conseil communal forment une association de communes au sens des articles 109ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).</p>	<p><b>Art. 1 Membres</b>  <sup>1</sup> Les communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et la Sonnaz, chacune représentée par son Conseil communal forment une association de communes au sens des articles 109ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).</p>
<p><b>Art. 4 Siège</b>            L'Association a son siège à Belfaux.</p>	<p><b>Art. 4 Siège</b>            L'Association a son siège à Givisiez.</p>
<p><b>Art. 14 Composition</b>  <sup>1</sup> Le Comité est composé de trois membres, élus par l'Assemblée.</p>	<p><b>Art. 14 Composition</b>  <sup>1</sup> Le Comité est composé de trois à cinq membres, élus par l'Assemblée.</p>
<p><b>Art. 16 Secrétaire</b>            Son ou sa secrétaire est mis à disposition par la commune siège.</p>	<p><b>Art. 16 Secrétaire</b>            Le comité de direction désigne son ou sa secrétaire.</p>
	<p><b>NOUVEAU</b>  <b>Art. 22 Limite d'endettement</b>  <sup>1</sup> L'association de communes peut contracter des emprunts pour le compte de trésorerie  <sup>2</sup> La limite d'endettement est fixée à 200 000 francs.  <sup>3</sup> Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. A LCo.</p>

Les statuts sont disponibles intégralement sur le site internet de la commune. Une version imprimée est à votre disposition à l'administration communale.



# DÉTAILS BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>1 030 333.00</b>	<b>32 350.00</b>	<b>1 085 084.00</b>	<b>30 225.00</b>	<b>1 051 087.65</b>	<b>34 072.94</b>
<b>01</b>	<b>ASS. COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL COMMISSIONS PERMANENTES</b>	<b>266 500.00</b>	-	<b>260 500.00</b>	-	<b>216 463.40</b>	-
01.300.0	Traitement du Conseil communal	102 500.00	-	135 000.00	-	76 875.00	-
01.300.1	Jetons du Conseil communal	135 000.00	-	99 500.00	-	98 320.00	-
01.300.2	Frais de la commission financière	4 000.00	-	4 000.00	-	3 204.20	-
01.300.3	Rémunération des scrutateurs	8 000.00	-	5 000.00	-	18 600.90	-
01.300.4	Frais de la commission des naturalisations	3 000.00	-	3 000.00	-	1 050.00	-
01.317	Frais (dépl.,représent.,formation)	5 000.00	-	5 000.00	-	11 117.05	-
01.318	Frais de la révision des comptes	7 500.00	-	7 500.00	-	7 020.00	-
01.318.1	Frais de l'Assemblée communale	1 500.00	-	1 500.00	-	276.25	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>02</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>763 833.00</b>	<b>32 350.00</b>	<b>824 584.00</b>	<b>30 225.00</b>	<b>834 624.25</b>	<b>34 072.94</b>
02.301	Traitement personnel administratif	368 000.00	-	405 000.00	-	376 892.95	-
02.301.1	Allocations sociales du personnel	8 370.00	-	8 730.00	-	7 110.00	-
02.303	Cot. Aux ass. sociales, AVS,APG,AC, etc...	56 000.00	-	66 000.00	-	74 595.50	-
02.304	Cot. aux caisses de prévoyance	60 000.00	-	50 000.00	-	69 583.30	-
02.305	Cot. aux assurances maladie-accident	20 000.00	-	26 200.00	-	30 626.40	-
02.310	Fournitures de bureau	20 000.00	-	20 000.00	-	14 166.05	-
02.310.1	Frais de publications et bulletins	20 000.00	-	15 000.00	-	11 623.80	-
02.311	Achats de machines et mobilier divers	30 000.00	-	30 000.00	-	53 588.60	-
02.311.1	Adaptation du site internet		-		-	324.00	-
02.315	Entretien des machines et mobilier	36 000.00	-	35 800.00	-	36 123.95	-
02.317	Frais de réception	15 000.00	-	15 000.00	-	16 097.00	-
02.318.0	Ass. diverses, RC, mobilier, etc.	15 000.00	-	12 900.00	-	28 188.80	-
02.318.1	Frais de ports et téléphones	22 000.00	-	22 000.00	-	29 268.00	-
02.318.2	Emoluments de chancellerie	4 000.00	-	3 554.00	-	8 613.65	-
02.318.3	Prestations de tiers	20 000.00	-	8 000.00	-	30 543.55	-
02.318.4	Mise à jour des plans communaux	4 000.00	-	4 000.00	-	3 337.20	-
02.318.5	Droits d'auteurs	200.00	-	200.00	-	205.00	-
02.319	Cotisations et abonnements	7 000.00	-	7 000.00	-	4 690.25	-
02.352	*Frais de réception de l'ARS	400.00	-	400.00	-	-	-
02.352.1	*Agglo: administration	30 863.00	-	24 800.00	-	20 077.05	-
02.352.2	Part. aux frais du projet Fusion	20 000.00	-	70 000.00	-	18 969.20	-
02.352.3	Part. aux frais fusion Grand-Fribourg	7 000.00	-	-	-	-	-
02.431	Emoluments administratifs	-	4 500.00	-	4 500.00	-	4 201.45
02.434	Commission de perception des impôts de paroisse	-	25 000.00	-	23 000.00	-	27 047.19
02.434.1	Indemnité agent AVS	-	2 050.00	-	1 925.00	-	2 032.40
02.435	Ventes de matériel de bureau	-	-	-	-	-	-
02.436.1	Retenues sociales sur les salaires	-	-	-	-	-	-
02.436.2	Remb. part cantonale des allocations familiales	-	-	-	-	-	100.00
02.460	Redistribution de la taxe CO <sub>2</sub>	-	800.00	-	800.00	-	691.90

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>1</b>	<b>ORDRE PUBLIC</b>	<b>283 865.00</b>	<b>28 000.00</b>	<b>308 235.00</b>	<b>26 000.00</b>	<b>225 606.25</b>	<b>37 822.10</b>
<b>10</b>	<b>PROTECTION JURIDIQUE</b>	<b>76 700.00</b>	-	<b>84 000.00</b>	-	<b>38 868.85</b>	-
10.318	Rémunération curateurs	4 000.00	-	-	-	-	-
10.352	*Service des curatelles (tutelle du cercle de Belfaux)	72 700.00	-	84 000.00	-	38 868.85	-
<b>11</b>	<b>POLICE</b>	<b>101 900.00</b>	-	<b>95 100.00</b>	-	<b>88 400.00</b>	-
11.352	*Part. à la Police intercommunale	101 900.00	-	95 100.00	-	88 400.00	-
<b>14</b>	<b>POLICE DU FEU</b>	<b>93 565.00</b>	<b>28 000.00</b>	<b>120 985.00</b>	<b>26 000.00</b>	<b>85 213.05</b>	<b>37 822.10</b>
14.300	Jetons et frais de la commission	-	-	-	-	-	-
14.301	Solde du corps des pompiers	31 000.00	-	31 000.00	-	31 542.50	-
14.301.0	Prestations spéciales Police de route	11 000.00	-	11 000.00	-	-	-
14.309	Frais de cours, d'instruction, etc	3 500.00	-	3 500.00	-	4 467.40	-
14.313	Achat de marchandises et matériel	28 000.00	-	28 000.00	-	25 204.10	-
14.315	Frais entretien véhicules, matériel	5 000.00	-	5 000.00	-	11 204.90	-
14.317	Dédommagement (déplacements, récep)	4 400.00	-	4 400.00	-	6 094.90	-
14.318	Frais d'interventions	4 000.00	-	4 000.00	-	-	-
14.318.0	Assurances (RC, Ecab, mobilier)	665.00	-	665.00	-	-	-
14.318.1	Assurances véhicules	1 600.00	-	1 600.00	-	1 517.70	-
14.319	Cot. aux associations et fédérations	1 200.00	-	1 200.00	-	1 224.00	-
14.351	Frais de la centrale d'alarme	3 000.00	-	3 000.00	-	3 757.55	-
14.352.0	*Part. à la conférence régionale	200.00	-	200.00	-	200.00	-
14.390.1	Imputation interne intérêts	-	-	420.00	-	-	-
14.390.2	Imputation interne amortissements	-	-	27 000.00	-	-	-
14.430	Taxes d'exemption sapeurs pompiers	-	25 000.00	-	23 000.00	-	26 366.25
14.435	Prestations des pompiers	-	1 500.00	-	1 500.00	-	3 281.50
14.452	Participations d'autres communes	-	-	-	-	-	7 670.35
14.461	Subventions de l'ECAB	-	1 500.00	-	1 500.00	-	504.00

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>15</b>	<b>MILITAIRE</b>	<b>500.00</b>	-	<b>500.00</b>	-	<b>4 737.15</b>	-
15.352	*Participation au stand intercommunal	500.00	-	500.00	-	4 737.15	-
<b>16</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>7 700.00</b>	-	<b>4 850.00</b>	-	<b>5 604.85</b>	-
16.315	Frais d'entretien	3 000.00	-	-	-	752.75	-
16.351.0	*Part. à la PC cantonale	4 700.00	-	4 850.00	-	4 852.10	-
<b>17</b>	<b>PROTECTION DE LA POPULATION</b>	<b>3 500.00</b>	-	<b>2 800.00</b>	-	<b>2 782.35</b>	-
17.352	Protection de la population intercommunale	3 500.00	-	2 800.00	-	2 782.35	-
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>3 544 900.00</b>	<b>38 000.00</b>	<b>3 546 335.00</b>	<b>37 960.00</b>	<b>3 232 860.13</b>	<b>85 030.90</b>
<b>20</b>	<b>ÉCOLE ENFANTINE</b>	<b>187 100.00</b>	-	<b>193 400.00</b>	-	<b>170 534.60</b>	-
20.351	*Participation aux dépenses cant.	187 100.00	-	193 400.00	-	170 534.60	-
<b>21</b>	<b>CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE</b>	<b>2 013 000.00</b>	<b>38 000.00</b>	<b>2 088 380.00</b>	<b>37 960.00</b>	<b>1 855 145.63</b>	<b>80 410.70</b>
21.301	Indemnité responsables informatique et matériel	5 600.00	-	3 600.00	-	2 400.00	-
21.310	Achat de fournitures scolaires	39 600.00	-	35 000.00	-	36 427.18	-
21.310.1	Achat de fournitures informatiques	5 000.00	-	5 000.00	-	3 242.50	-
21.318	Part. aux frais de transport cantonaux	41 350.00	-	41 350.00	-	-	-
21.318.0	Redevances droits d'auteur	750.00	-	400.00	-	744.20	-
21.351	*Participation aux dépenses cant.	723 500.00	-	710 600.00	-	631 450.00	-
21.351.1	Participation communale classe supplémentaire	-	-	150 000.00	-	38 204.55	-
21.352.1	*Participation à l'école secondaire	1 005 600.00	-	987 000.00	-	990 249.00	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>21</b>	<b>CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE</b>						
21.352.2	*Participation à l'école libre publique	38 100.00	-	40 000.00	-	38 112.75	-
21.352.3	Participation aux autres écoles	10 000.00	-	5 000.00	-	10 871.20	-
21.352.4	*Participation aux frais de transports scolaires	31 000.00	-	-	-	-	-
21.366	Camp de ski, patrouille et promenades scolaires	70 000.00	-	70 000.00	-	71 979.25	-
21.366.1	Frais de transport des élèves	42 500.00	-	40 430.00	-	31 465.00	-
21.433	Ecolages	-	18 000.00	-	18 000.00	-	23 212.55
21.433.1	Part. des parents camps et courses scolaires	-	20 000.00	-	19 600.00	-	11 723.20
21.436.1	Retenues sociales sur les salaires	-	-	-	360.00	-	-
21.452	Participation de Chésopelloz	-	-	-	-	-	45 474.95

<b>22</b>	<b>ÉCOLES SPÉCIALISÉES</b>	<b>501 200.00</b>	<b>-</b>	<b>464 600.00</b>	<b>-</b>	<b>419 648.20</b>	<b>3 390.20</b>
22.310	Fournitures de bureau service de la logopédie	200.00	-	200.00	-	59.95	-
22.351.1	*Ecoles spécialisées pour personnes handicapées	339 500.00	-	327 700.00	-	258 532.50	-
22.351.2	*Mesures péda-go-thérapeutiques	16 500.00	-	16 700.00	-	12 950.25	-
22.366	*Contrib.pour les cours spéciaux(logopédie, psychologie, etc	90 000.00	-	65 000.00	-	93 951.00	-
22.366.1	Cours spéciaux (allemand)	55 000.00	-	55 000.00	-	54 154.50	-
22.452	Participations d'autres communes	-	-	-	-	-	3 390.20

<b>23</b>	<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>43 000.00</b>	<b>-</b>	<b>42 200.00</b>	<b>-</b>	<b>41 959.80</b>	<b>-</b>
23.351	*Participation à l'off. cantonal	24 000.00	-	24 000.00	-	23 167.80	-
23.366.1	Subventions transports apprentis et étudiants	19 000.00	-	18 200.00	-	18 792.00	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>29</b>	<b>ADMINISTRATION SCOLAIRE</b>	<b>800 600.00</b>	<b>-</b>	<b>757 755.00</b>	<b>-</b>	<b>745 571.90</b>	<b>1 230.00</b>
29.300	Jetons et frais de la com.scolaire		-	-	-	924.65	-
29.300.1	Jetons et frais du conseil des parents	1 000.00	-	-	-	-	-
29.301	Traitement du pers.de conciergerie	210 000.00	-	206 000.00	-	173 776.15	-
29.301.1	Allocations sociales du personnel	5 400.00	-	6 950.00	-	4 050.00	-
29.303	Cot. aux assurances sociales	20 000.00	-	26 540.00	-	22 151.75	-
29.304	Cotisations à la caisse de prév.	12 000.00	-	15 000.00	-	-	-
29.305	Cotisations ass.maladie et acc.	7 000.00	-	6 190.00	-	7 200.20	-
29.311	Achat de machines et de mobilier école	15 000.00	-	10 000.00	-	18 848.25	-
29.311.1	Achat de machines et mobilier conciergerie	5 000.00	-	7 000.00	-	1 078.20	-
29.312	Electricité, eau, combustible	85 000.00	-	75 000.00	-	136 458.75	-
29.313	Achat de produits de nettoyage	12 000.00	-	10 000.00	-	12 723.05	-
29.314	Entretien des bâtiments scolaires	125 000.00	-	125 000.00	-	90 671.65	-
29.315	Entretien des machines et mobilier	50 000.00	-	40 000.00	-	53 818.15	-
29.317	Piscines - spectacles scolaires	40 000.00	-	45 000.00	-	30 448.00	-
29.318.0	Ass. diverses, RC, mobilier, etc.	10 000.00	-	10 000.00	-	9 598.70	-
29.318.1	Frais de téléphone	1 200.00	-	1 200.00	-	1 039.40	-
29.390.1	Imputation interne intérêts	67 000.00	-	60 000.00	-	69 000.00	-
29.390.2	Imputation interne amortissements	135 000.00	-	113 875.00	-	113 785.00	-
29.436.0	Retenues sociales sur salaires	-	-	-	-	-	-
29.436.1	Remb. part cantonale des allocations familiales	-	-	-	-	-	-
29.436.2	Indemnités journalières caisse-maladie	-	-	-	-	-	1 230.00

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>507 175.00</b>	<b>22 500.00</b>	<b>518 280.00</b>	<b>22 500.00</b>	<b>435 451.63</b>	<b>23 588.85</b>
<b>30</b>	<b>CULTURE</b>	<b>354 575.00</b>	-	<b>371 180.00</b>	-	<b>296 214.40</b>	-
30.300	Jetons et frais comm. culturelle	7 500.00	-	12 000.00	-	12 303.75	-
30.351	*Part.aux dépenses Conservatoire	125 800.00	-	108 600.00	-	102 415.80	-
30.352	*Part.à la bibliothèque régionale de Belfaux	36 810.00	-	34 980.00	-	33 731.00	-
30.352.1	*Agglo : promotion culturelle	68 710.00	-	63 800.00	-	59 808.10	-
30.365	Dons aux stés culturelles locales	15 000.00	-	11 000.00	-	11 352.00	-
30.365.1	Manifest. culturelles locales	20 000.00	-	60 000.00	-	9 700.00	-
30.365.3	Activités extra-scol.	1 000.00	-	1 000.00	-	690.00	-
30.365.5	*Coriolis infrastructures	79 755.00	-	79 800.00	-	63 811.50	-
30.365.7	Participation à la délégation culturelle	-	-	-	-	2 402.25	-
<b>34</b>	<b>SPORT</b>	<b>129 000.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>124 500.00</b>	<b>12 000.00</b>	<b>119 326.18</b>	<b>12 500.35</b>
34.314.0	Entretien des installations sport.	25 000.00	-	30 000.00	-	30 019.38	-
34.314.1	Entretien installations sportives des forêts	8 000.00	-	2 000.00	-	3 308.40	-
34.365	Dons aux sociétés sportives	9 000.00	-	14 000.00	-	8 020.00	-
34.365.6	*Part. Site sportif de St. Léonard	20 000.00	-	20 000.00	-	20 000.00	-
34.390.1	Imputation interne intérêts	7 000.00	-	6 000.00	-	5 613.40	-
34.390.2	Imputation interne amortissements	60 000.00	-	52 500.00	-	52 365.00	-
34.427	Location halle polyvalente	-	3 000.00	-	3 000.00	-	3 120.35
34.427.1	Location installations sportives	-	9 000.00	-	9 000.00	-	9 380.00
<b>35</b>	<b>AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES</b>	<b>13 000.00</b>	-	<b>12 000.00</b>	-	<b>9 020.00</b>	-
35.366.0	Camp d'été et d'hiver	3 000.00	-	2 000.00	-	1 575.00	-
35.366.1	Animations du 3ème âge	10 000.00	-	10 000.00	-	7 445.00	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>39</b>	<b>CULTE, ÉGLISE</b>	<b>10 600.00</b>	<b>10 500.00</b>	<b>10 600.00</b>	<b>10 500.00</b>	<b>10 891.05</b>	<b>11 088.50</b>
39.312	Electricité	3 500.00	-	3 500.00	-	4 614.20	-
39.314	Entretien des lieux de culte	5 500.00	-	5 500.00	-	5 993.35	-
39.318.0	Ass. diverses, RC, mobilier, etc.	1 600.00	-	1 600.00	-	283.50	-
39.452	Participation de la paroisse	-	10 500.00	-	10 500.00	-	11 088.50

<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>	<b>885 400.00</b>	<b>6 000.00</b>	<b>866 150.00</b>	<b>8 000.00</b>	<b>769 949.75</b>	<b>5 271.90</b>
<b>40</b>	<b>HÔPITAUX</b>	<b>29 900.00</b>	<b>-</b>	<b>31 000.00</b>	<b>-</b>	<b>27 552.00</b>	<b>-</b>
40.351.1	*Contribution aux coûts résiduels des soins	2 500.00	-	2 300.00	-	2 348.90	-
40.352.1	*Part. à l'association pour l'ambulance	27 400.00	-	28 700.00	-	25 203.10	-

<b>41</b>	<b>HOME MÉDICALISE</b>	<b>627 900.00</b>	<b>-</b>	<b>630 200.00</b>	<b>-</b>	<b>568 137.80</b>	<b>-</b>
41.351	*Part.au subv.des soins spéciaux	397 000.00	-	396 000.00	-	353 993.25	-
41.352.1	*Part. aux frais financiers homes	229 800.00	-	216 000.00	-	215 201.10	-
41.352.2	*Part.services médico-sociaux (passepartout, permanence, etc	1 100.00	-	1 000.00	-	909.30	-
41.352.3	*Participations Home médicalisé et HMS	-	-	17 200.00	-	-1 965.85	-

<b>44</b>	<b>SOINS AMBULATOIRES</b>	<b>213 600.00</b>	<b>-</b>	<b>190 950.00</b>	<b>-</b>	<b>162 206.70</b>	<b>-</b>
44.352	*Part. aux indemnités forfaitaires	93 100.00	-	78 500.00	-	73 955.00	-
44.352.1	*Part. aux frais du SPITEX	111 900.00	-	104 250.00	-	80 415.20	-
44.365	*Cot.au centre de puériculture	8 600.00	-	8 200.00	-	7 836.50	-

<b>46</b>	<b>SERVICE MÉDICAL DES ÉCOLES</b>	<b>14 000.00</b>	<b>6 000.00</b>	<b>14 000.00</b>	<b>8 000.00</b>	<b>12 053.25</b>	<b>5 271.90</b>
46.351	Service dentaire des écoles	6 000.00	-	4 000.00	-	5 760.45	-
46.351.1	Visite médicale des écoles	4 000.00	-	4 000.00	-	2 108.00	-
46.351.2	Traitements orthodontiques	4 000.00	-	6 000.00	-	4 184.80	-
46.433	Part. des parents aux soins dent.	-	2 000.00	-	2 000.00	-	2 282.80
46.433.1	Remboursement des soins orthodont.	-	4 000.00	-	6 000.00	-	2 989.10

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>5</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>1 752 200.00</b>	<b>138 000.00</b>	<b>1 667 960.00</b>	<b>131 000.00</b>	<b>1 512 919.00</b>	<b>119 961.40</b>
<b>54</b>	<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>	<b>541 000.00</b>	<b>138 000.00</b>	<b>512 300.00</b>	<b>131 000.00</b>	<b>504 378.30</b>	<b>119 961.40</b>
54.301	Traitement personnel AES	135 000.00	-	131 000.00	-	124 349.60	-
54.303	Cot. Aux ass. sociales, AVS,APG,AC, etc...	18 000.00	-	17 000.00	-	16 430.30	-
54.304	Cot. aux caisses de prévoyance	6 000.00	-	8 000.00	-	-	-
54.305	Cot. aux assurances maladie-accident	4 000.00	-	3 800.00	-	3 277.30	-
54.311	Achats de machines et mobilier divers	8 000.00	-	8 000.00	-	8 556.40	-
54.311.1	AES achats des repas	50 000.00	-	43 000.00	-	47 987.60	-
54.315	Entretien des machines et mobilier	1 000.00	-	1 000.00	-	544.05	-
54.316	Loyer local AES	6 000.00	-	6 000.00	-	6 000.00	-
54.317	Frais de formation	5 000.00	-	4 000.00	-	4 766.00	-
54.365	Subventions des crèches	280 000.00	-	270 000.00	-	269 805.80	-
54.365.1	Ecole maternelle	12 000.00	-	12 000.00	-	9 766.95	-
54.365.2	Subvention Ass. Mamans de jour	6 000.00	-	5 000.00	-	9 350.90	-
54.365.3	Subvention AES extra-communales	10 000.00	-	3 500.00	-	3 543.40	-
54.433	Part.parents aux frais de l'AES	-	90 000.00	-	90 000.00	-	79 153.10
54.433.1	Part. des parents aux frais de repas	-	45 000.00	-	38 000.00	-	35 017.50
54.436.1	Retenues sociales sur les salaires	-	-	-	-	-	-
54.452	Participation de la commune de Chésopelloz	-	-	-	-	-	2 643.30
54.461	Subventions cantonales	-	3 000.00	-	3 000.00	-	3 147.50
<b>55</b>	<b>INVALIDITE</b>	<b>597 500.00</b>	<b>-</b>	<b>589 350.00</b>	<b>-</b>	<b>549 839.80</b>	<b>-</b>
55.351	*Part. aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées	597 500.00	-	589 350.00	-	549 839.80	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>56</b>	<b>ENCOURAGEMENT À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT</b>	<b>5 000.00</b>	-	<b>5 000.00</b>	-	<b>5 360.00</b>	-
56.365	Subsides pour HLM	5 000.00	-	5 000.00	-	5 360.00	-
<b>58</b>	<b>ASSISTANCE</b>	<b>608 700.00</b>	-	<b>561 310.00</b>	-	<b>453 340.90</b>	-
58.319	Cotisations associations diverses	3 000.00	-	2 800.00	-	2 454.70	-
58.351.1	*Part.aux avances pour contribut. d'entretien non récupérées	15 100.00	-	15 350.00	-	13 044.15	-
58.351.2	*Part. allocations familiales non-actifs	17 400.00	-	18 800.00	-	14 612.00	-
58.351.4	*Aide aux victimes d'infractions	4 700.00	-	4 700.00	-	3 995.90	-
58.351.5	*Part. au Fonds cantonal de l'emploi	41 800.00	-	36 000.00	-	34 980.00	-
58.351.6	*Aide matérielle: répartition du district	93 250.00	-	80 760.00	-	25 600.90	-
58.351.7	*Mesures d'insertion sociale et service sociaux spécialisés	19 150.00	-	19 550.00	-	16 636.35	-
58.352.0	*Service social régional de la Sonnaz	402 800.00	-	375 850.00	-	333 557.45	-
58.366	Dons divers	2 000.00	-	4 000.00	-	3 000.00	-
58.366.1	Fribourg Solidaire	2 500.00	-	-	-	-	-
58.366.0	Prestations communales aux bénévoles	1 000.00	-	1 000.00	-	786.80	-
58.366.6	Aides matérielles diverses	6 000.00	-	2 500.00	-	4 672.65	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>1 352 477.00</b>	<b>63 000.00</b>	<b>1 291 495.00</b>	<b>63 000.00</b>	<b>1 152 981.28</b>	<b>82 795.35</b>
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL</b>	<b>987 100.00</b>	<b>17 000.00</b>	<b>933 195.00</b>	<b>17 000.00</b>	<b>816 620.33</b>	<b>36 206.40</b>
62.301	Traitement du personnel édilitaire	320 000.00	-	319 000.00	-	307 424.00	-
62.301.1	Allocations sociales	3 600.00	-	3 900.00	-	3 600.00	-
62.303	Cotisations AVS/APG/AC	30 000.00	-	47 000.00	-	46 212.30	-
62.304	Cotisations caisse prévoyance	20 000.00	-	30 000.00	-	-	-
62.305	Cotisations ass. accidents/maladie	15 000.00	-	18 500.00	-	18 487.30	-
62.309	Frais de cours, d'instruction, etc	1 500.00	-	1 500.00	-	730.00	-
62.311	Achats de véhicules,machines/mat.	30 500.00	-	30 500.00	-	17 450.25	-
62.312.0	Eclairage public, consommation	27 000.00	-	27 000.00	-	20 948.75	-
62.312.1	Electricité, eau, énergie	9 000.00	-	9 000.00	-	10 271.95	-
62.313	Achat de marchandises	19 000.00	-	19 000.00	-	17 775.05	-
62.313.1	Achat de carburant	9 500.00	-	9 500.00	-	8 593.08	-
62.314.0	Entretien routes, éclairage et ch. pédestres	100 000.00	-	80 000.00	-	62 841.25	-
62.314.1	Déblaiement,sablage et prot.hiver.	69 000.00	-	69 000.00	-	78 067.50	-
62.314.2	Entretien du bâtiment édilitaire	5 000.00	-	3 000.00	-	4 507.50	-
62.314.3	Frais d'étude modération de trafic	60 000.00	-	25 000.00	-	3 290.00	-
62.315	Entretien véhicules et machines	15 000.00	-	15 000.00	-	13 518.25	-
62.318.0	Assurances RC, mobilier, ECAB	5 000.00	-	5 000.00	-	1 354.50	-
62.318.1	Assurances véhicules	8 500.00	-	8 500.00	-	6 719.00	-
62.318.2	Frais de téléphone	1 500.00	-	1 500.00	-	1 891.90	-
62.319	Impôts sur les véhicules	5 000.00	-	4 800.00	-	9 284.75	-
62.390.1	Imputation interne intérêts	38 000.00	-	29 000.00	-	19 047.00	-
62.390.2	Imputation interne amortissements	195 000.00	-	177 495.00	-	164 606.00	-
62.435	Prestations du service édilitaire	-	17 000.00	-	17 000.00	-	17 855.50
62.436	Retenues sociales sur salaires	-	-	-	-	-	-
62.436.1	Remb. part cantonale des allocations familiales	-	-	-	-	-	-
62.436.2	Ind. journalières caisse-maladie et accidents	-	-	-	-	-	18 350.90

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>64</b>	<b>CHEMINS DE FERS FÉDÉRAUX</b>	<b>68 790.00</b>	<b>46 000.00</b>	<b>68 750.00</b>	<b>46 000.00</b>	<b>67 564.00</b>	<b>46 588.95</b>
64.318	Achat des abonnements généraux	53 000.00	-	53 200.00	-	53 200.00	-
64.351	*Part. au fonds fédéral des infrastructure ferroviaire	15 790.00	-	15 550.00	-	14 364.00	-
64.435	Utilisation des abonnements génér.	-	46 000.00	-	46 000.00	-	46 588.95

<b>65</b>	<b>TRAFIC RÉGIONAL</b>	<b>296 587.00</b>	<b>-</b>	<b>289 550.00</b>	<b>-</b>	<b>268 796.95</b>	<b>-</b>
65.351	*Part. aux indemnités d'expl. pour trafic régional	158 890.00	-	153 450.00	-	137 157.10	-
65.352	*Agglo: mobilité	117 273.00	-	116 100.00	-	109 454.25	-
65.352.1	*Agglo : frais administratif mobilité	20 424.00	-	20 000.00	-	22 185.60	-

<b>7</b>	<b>PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>1 161 166.40</b>	<b>769 906.40</b>	<b>1 186 690.00</b>	<b>809 170.00</b>	<b>987 040.01</b>	<b>733 630.69</b>
<b>70</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>	<b>259 000.00</b>	<b>259 000.00</b>	<b>264 670.00</b>	<b>264 670.00</b>	<b>273 474.80</b>	<b>273 474.80</b>
70.312.0	Achats d'eau	95 000.00	-	88 500.00	-	86 940.80	-
70.312.1	Taxes de transit et pour surpres.	20 000.00	-	20 000.00	-	19 387.65	-
70.313	Achats de compteurs	5 000.00	-	3 000.00	-	19 875.30	-
70.314	Entretien et rénov. installations	60 000.00	-	81 000.00	-	127 005.25	-
70.318	Frais d'analyse d'eau	1 000.00	-	1 000.00	-	291.25	-
70.319	TVA	1 000.00	-	1 000.00	-	566.60	-
70.352.0	*Participation au Consortium	40 000.00	-	40 000.00	-	19 407.95	-
70.380	Attribution à la réserve	37 000.00	-	30 170.00	-	-	-
70.434	Location des compteurs	-	20 000.00	-	18 670.00	-	13 938.50

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>70</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>						
70.435.0	Ventes d'eau	-	230 000.00	-	230 000.00	-	188 783.20
70.435.1	Taxes de transit Belfaux	-	9 000.00	-	16 000.00	-	52 309.35
70.480	Prélèvement sur réserve	-	-	-	-	-	18 443.75
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>	<b>240 906.40</b>	<b>240 906.40</b>	<b>262 500.00</b>	<b>262 500.00</b>	<b>209 216.51</b>	<b>212 980.06</b>
71.314	Entretien et rénov. installations	30 000.00	-	30 000.00	-	18 817.51	-
71.318.3	Prestations de tiers	15 000.00	-	15 000.00	-	6 997.50	-
71.319	TVA	10 000.00	-	20 000.00	-	25 551.45	-
71.351	Part. frais lutte hydrocarbures	2 500.00	-	2 500.00	-	-	-
71.352	*Participations à la STEP (fonctionnement)	183 406.40	-	195 000.00	-	157 850.05	-
71.434	Taxes d'utilisation	-	210 000.00	-	210 000.00	-	190 267.00
71.480	Prélèvement sur réserve	-	30 906.40	-	52 500.00	-	22 713.06
<b>72</b>	<b>DÉCHETS URBAINS</b>	<b>347 220.00</b>	<b>240 000.00</b>	<b>355 220.00</b>	<b>242 000.00</b>	<b>327 518.45</b>	<b>237 225.83</b>
72.318.0	Frais de récup. des ordures ménagères	102 000.00	-	105 000.00	-	103 704.15	-
72.318.3	Assurances RC et mobilier	220.00	-	220.00	-	-	-
72.318.6	Déchetterie et élimination des déchets	235 000.00	-	250 000.00	-	223 814.30	-
72.319	TVA	10 000.00	-	-	-	-	-
72.434.0	Taxe de base	-	156 000.00	-	160 000.00	-	137 938.00
72.434.1	Taxe au sac	-	74 000.00	-	72 000.00	-	74 091.88
72.435	Rétrocessions diverses (verres, fer, papier, etc..)	-	10 000.00	-	10 000.00	-	12 120.85
72.452	Participation de Chésopelloz	-	-	-	-	-	13 075.10
<b>74</b>	<b>CIMETIÈRE</b>	<b>15 700.00</b>	<b>-</b>	<b>13 000.00</b>	<b>-</b>	<b>16 116.30</b>	<b>-</b>
74.352	*Part.versée à une autre commune	15 700.00	-	13 000.00	-	16 116.30	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>75</b>	<b>CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS</b>	<b>35 000.00</b>	-	<b>35 000.00</b>	-	<b>55 107.20</b>	-
75.364	*Part.aux entreprises d'endiguement	35 000.00	-	35 000.00	-	55 107.20	-
<b>78</b>	<b>PROTECTION DE LA NATURE</b>	<b>30 000.00</b>	-	<b>26 000.00</b>	-	<b>40 083.95</b>	-
78.300	Jetons et frais de la commission	5 000.00	-	5 000.00	-	4 835.25	-
78.365	Protection de l'environnement	5 000.00	-	5 000.00	-	19 074.60	-
78.365.1	Décoration du village	20 000.00	-	16 000.00	-	16 574.10	-
78.365.3	Subvention extraordinaire vélos électriques	-	-	-	-	-400.00	-
<b>79</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>233 340.00</b>	<b>30 000.00</b>	<b>230 300.00</b>	<b>40 000.00</b>	<b>65 522.80</b>	<b>9 950.00</b>
79.300	Jetons et frais de la commission	3 000.00	-	3 000.00	-	-	-
79.301	Traitement personnel	85 000.00	-	50 000.00	-	-	-
79.318.0	Honoraires des urbanistes	30 000.00	-	30 000.00	-	-	-
79.318.1	Gestion des permis de construire	100 000.00	-	135 000.00	-	55 175.80	-
79.352	*Agglo: aménagement et environnement	15 340.00	-	12 300.00	-	10 347.00	-
79.431	Autorisations de construire	-	30 000.00	-	40 000.00	-	9 950.00
<b>8</b>	<b>ECONOMIE</b>	<b>111 451.00</b>	<b>16 500.00</b>	<b>67 400.00</b>	<b>16 500.00</b>	<b>76 189.40</b>	<b>25 184.90</b>
<b>81</b>	<b>FORÊTS</b>	<b>8 000.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>8 800.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>25 522.80</b>	<b>10 676.10</b>
81.352	*Part. à la corporation intercommunale	8 000.00	-	8 800.00	-	25 522.80	-
81.435	Produit des ventes de bois	-	1 500.00	-	1 500.00	-	1 524.75
81.461	Subventions cantonales	-	-	-	-	-	9 151.35
<b>83</b>	<b>PROMOTION TOURISTIQUE</b>	<b>18 331.00</b>	-	<b>18 000.00</b>	-	<b>16 714.00</b>	-
83.352	*Agglo : promotion touristique	18 331.00	-	18 000.00	-	16 714.00	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>84</b>	<b>PROMOTION ÉCONOMIQUE</b>	<b>10 620.00</b>	-	<b>8 000.00</b>	-	<b>3 332.60</b>	-
84.317	Frais de réception	3 000.00	-	-	-	-	-
84.352	*Agglo : promotion économique	7 620.00	-	8 000.00	-	3 332.60	-

<b>86</b>	<b>ÉNERGIE</b>	<b>74 500.00</b>	<b>15 000.00</b>	<b>32 600.00</b>	<b>15 000.00</b>	<b>30 620.00</b>	<b>14 508.80</b>
86.314	Entretien de l'installation des panneaux photovoltaïques	1 500.00	-	1 600.00	-	-	-
86.365	Cité de l'énergie	30 000.00	-	-	-	-	-
86.390.1	Imputation interne intérêts	13 000.00	-	-	-	-	-
86.390.2	Imputation interne amortissements	30 000.00	-	31 000.00	-	30 620.00	-
86.435.4	Rétribution des énergies	-	15 000.00	-	15 000.00	-	14 508.80

<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>1 402 813.00</b>	<b>10 925 250.00</b>	<b>1 378 090.00</b>	<b>10 703 800.00</b>	<b>2 116 903.80</b>	<b>10 368 084.95</b>
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>60 000.00</b>	<b>9 913 000.00</b>	<b>60 000.00</b>	<b>9 807 000.00</b>	<b>43 682.65</b>	<b>8 786 336.05</b>
90.318	Frais de rappels et poursuites	6 000.00	-	6 000.00	-	2 011.45	-
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	15 000.00	-	15 000.00	-	-	-
90.319.2	*Imputation forfaitaire d'impôts	4 000.00	-	4 000.00	-	6 093.25	-
90.329	Escompte d'impôts	35 000.00	-	35 000.00	-	35 577.95	-
90.400.0	Impôt sur le revenu de l'année courante	-	7 000 000.00	-	7 050 000.00	-	6 305 609.25
90.400.01	Impôt sur le revenu des années antérieures	-	-	-	-	-	-271 909.35
90.400.02	Impôt sur la fortune des années antérieures	-	-	-	-	-	142 921.40
90.400.1	Impôt sur la fortune de l'année courante	-	780 000.00	-	780 000.00	-	512 651.15
90.400.2	Impôt à la source	-	103 000.00	-	103 000.00	-	125 987.65
90.400.4	Impôt sur les prestations en capital	-	100 000.00	-	92 000.00	-	173 901.05
90.401.0	Impôt sur le bénéfice (p.morales)	-	350 000.00	-	355 000.00	-	329 719.79
90.401.1	Impôt sur les fonds propres (p. morales)	-	80 000.00	-	80 000.00	-	58 764.76

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90.402.0	Contribution immobilière	-	825 000.00	-	785 000.00	-	691 903.70
90.403	Impôt sur les gains immobiliers	-	150 000.00	-	115 000.00	-	195 410.20
90.404	Impôt sur les mutations	-	300 000.00	-	215 000.00	-	303 374.30
90.405	Impôt sur les succes. et donations	-	-	-	1 000.00	-	-
90.406.0	Impôt sur les chiens	-	7 000.00	-	6 000.00	-	6 008.30
90.420	Intérêts de retard	-	35 000.00	-	35 000.00	-	36 899.60
90.436	Remb.des frais de rappels et poursuites	-	1 000.00	-	2 000.00	-	805.55
90.436.1	Récupérations sur perte débiteurs	-	-	-	3 000.00	-	-
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal véhicules	-	182 000.00	-	185 000.00	-	174 288.70

<b>930</b>	<b>PÉREQUATION FINANCIÈRE</b>	<b>583 200.00</b>	<b>111 750.00</b>	<b>599 200.00</b>	<b>112 100.00</b>	<b>482 944.00</b>	<b>108 523.00</b>
930.362.00	*Contribution à la péréquation des ressources	583 200.00	-	599 200.00	-	482 944.00	-
930.462.01	*Attribution de la péréquation des besoins	-	111 750.00	-	112 100.00	-	108 523.00

<b>940</b>	<b>GÉRANCE DE LA FORTUNE ET DETTES</b>	<b>725 613.00</b>	<b>545 200.00</b>	<b>687 800.00</b>	<b>484 000.00</b>	<b>656 612.56</b>	<b>455 466.40</b>
940.318	Frais bancaires et de CCP	15 000.00	-	12 400.00	-	10 709.91	-
940.322	Intérêts des dettes	230 000.00	-	222 000.00	-	221 975.70	-
940.330	Amortissements obligatoires	480 000.00	-	452 900.00	-	423 946.00	-
940.352	Agglo : frais financier	613.00	-	500.00	-	-19.05	-
940.420	Intérêts des capitaux	-	200.00	-	310.00	-	430.00
940.490.4	Imputation interne intérêts	-	125 000.00	-	95 420.00	-	93 660.40
940.490.5	Imputation interne amortissements	-	420 000.00	-	388 270.00	-	361 376.00

<b>942</b>	<b>IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>34 000.00</b>	<b>101 500.00</b>	<b>31 090.00</b>	<b>100 700.00</b>	<b>33 901.85</b>	<b>117 996.76</b>
942.312	Electricité, eau, combustible	12 000.00	-	10 000.00	-	16 244.15	-
942.314.0	Entretien et rénov. des bâtiments	10 000.00	-	5 000.00	-	8 243.90	-
942.314.1	Entretien et rénovation cabane	2 000.00	-	6 000.00	-	7 074.10	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942.318	Ass. div., ECAB, RC des immeubles	10 000.00	-	10 090.00	-	2 339.70	-
942.423.0	Loyers des appartements	-	24 000.00	-	24 000.00	-	41 930.00
942.423.1	Loyers des parchets communaux	-	20 000.00	-	20 700.00	-	18 990.90
942.423.2	Location de la cabane forestière	-	17 000.00	-	16 000.00	-	16 799.16
942.423.3	Location de la buvette	-	5 000.00	-	4 500.00	-	5 579.50
942.423.4	Indemnités Groupe e et Swisscom	-	11 000.00	-	11 000.00	-	9 385.30
942.423.6	Droit de superficie La Vernaz	-	23 000.00	-	23 000.00	-	23 811.90
942.423.7	Location abri forestier	-	1 500.00	-	1 500.00	-	1 500.00
<b>99</b>	<b>AUTRES POSTES</b>		<b>249 300.00</b>	<b>-</b>	<b>200 000.00</b>	<b>899 762.74</b>	<b>899 762.74</b>
99.332	Amortissements supplémentaires	-	-	-	-	210 491.95	-
99.382	Attributions aux réserves	-	-	-	-	689 270.79	-
99.424	Gains comptables	-	-	-	-	-	899 762.74
99.451.3	Recette extraordinaire fusion	-	249 300.00	-	200 000.00	-	-



# DÉTAILS BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>340 000.00</b>	<b>-</b>	<b>250 000.00</b>	<b>-</b>	<b>880.00</b>	<b>-</b>
<b>01</b>	<b>ASS. COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL-COMMISSIONS PERMANENTES</b>	<b>340 000.00</b>	<b>-</b>	<b>250 000.00</b>	<b>-</b>	<b>880.00</b>	<b>-</b>
01.503.1	Construction d'une centrale de chauffage	-	-	-	-	880.00	-
01.503.4	Etude bâtiment de la zone centre	150 000.00	-	150 000.00	-	-	-
01.503.5	Réaménagement des locaux de l'Administration	190 000.00	-	100 000.00	-	-	-
<b>2</b>	<b>ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>19 400.00</b>	<b>-</b>	<b>19 400.00</b>	<b>-</b>	<b>200 084.70</b>	<b>-</b>
<b>29</b>	<b>ADMINISTRATION SCOLAIRE</b>	<b>19 400.00</b>	<b>-</b>	<b>19 400.00</b>	<b>-</b>	<b>200 084.70</b>	<b>-</b>
29.503.0	Rénovation des bâtiments	19 400.00	-	19 400.00	-	82 057.10	-
29.506	Achat de machines, mobilier et matériel informatique	-	-	-	-	118 027.60	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>3</b>	<b>CULTE, CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>990 000.00</b>	-	<b>990 000.00</b>	-	<b>45 509.00</b>	-
<b>34</b>	<b>SPORT</b>	<b>990 000.00</b>	-	<b>990 000.00</b>	-	<b>45 509.00</b>	-
34.501.5	Construction terrain synthétique	750 000.00	-	750 000.00	-	-	-
34.501.6	Crédit d'étude zone de détente et piste pétanque	20 000.00	-	20 000.00	-	-	-
34.501.7	Crédit d'étude agrandissement des vestiaires du foot	20 000.00	-	20 000.00	-	-	-
34.503.4	Transformation de la zone sportive	200 000.00	-	200 000.00	-	45 509.00	-
<b>4</b>	<b>SANTÉ</b>	-	-	-	-	-	<b>20 000.00</b>
<b>41</b>	<b>HOME MEDICALISE</b>	-	-	-	-	-	<b>20 000.00</b>
41.624	Remboursement Fondation du Manoir	-	-	-	-	-	20 000.00
<b>5</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>2 400 000.00</b>	-	<b>2 200 000.00</b>	-	-	-
<b>54</b>	<b>PROTECTION DE LA JEUNESSE</b>	<b>2 400 000.00</b>	-	<b>2 200 000.00</b>	-	-	-
54.501.0	Projet de construction bâtiment AES	2 400 000.00	-	2 200 000.00	-	-	-
<b>6</b>	<b>TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>	<b>1 794 500.00</b>	-	<b>1 794 500.00</b>	-	<b>33 018.50</b>	-
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL</b>	<b>1 794 500.00</b>	-	<b>1 794 500.00</b>	-	<b>33 018.50</b>	-
62.501.0	Réfection du réseau routier	564 500.00	-	564 500.00	-	4 290.50	-
62.501.4	Chemins pédestres	30 000.00	-	30 000.00	-	-	-
62.501.6	Modération de trafic	400 000.00	-	400 000.00	-	21 000.00	-
62.501.9	Réaménagement Rte de Givisiez et Rte de Jo-Siffert Valtraloc	800 000.00	-	800 000.00	-	-	-
62.506	Achat de véhicules et machines	-	-	-	-	7 728.00	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>7</b>	<b>PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>3 459 245.00</b>	<b>174 355.00</b>	<b>3 383 600.00</b>	<b>150 000.00</b>	<b>588 577.34</b>	<b>707 555.40</b>
<b>70</b>	<b>APPROVISIONNEMENT EN EAU</b>	<b>340 000.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>285 300.00</b>	<b>50 000.00</b>	<b>27 602.85</b>	<b>227 706.20</b>
70.501	Construction de conduites	240 000.00	-	185 300.00	-	27 602.85	-
70.501.1	Reprise des infrastructures	100 000.00	-	100 000.00	-	-	-
70.610	Taxes de raccordement	-	50 000.00	-	50 000.00	-	227 706.20
<b>71</b>	<b>PROTECTION DES EAUX</b>	<b>3 088 800.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>3 088 300.00</b>	<b>100 000.00</b>	<b>369 886.59</b>	<b>479 849.20</b>
71.501	Réfection canalisations Avudrans	-	-	-	-	6 124.64	-
71.501.1	Construction et réfection canalisations	70 000.00	-	69 500.00	-	80 521.70	-
71.501.10	Réfection Collecteurs Ch. de la Forêt	675 000.00	-	675 000.00	-	-	-
71.501.11	Réfection Collecteurs Rte de Givisiez 2ème étape	570 000.00	-	570 000.00	-	-	-
701.501.12	Bouclage eau potable chemin des Rosiers	50 000.00	-	-	-	-	-
71.501.2	Reprise des infrastructures	50 000.00	-	50 000.00	-	-	-
71.501.8	Frais d'étude pour exécution du PGEE	-	-	-	-	7 020.00	-
71.501.9	Assainissement eau Rte de Givisiez et Champ de la Vigne	1 723 800.00	-	1 723 800.00	-	276 220.25	-
71.610	Taxes de raccordement	-	100 000.00	-	100 000.00	-	479 849.20
<b>78</b>	<b>PROTECTION DE LA NATURE</b>	<b>30 445.00</b>	<b>24 355.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
78.500.1	Assainissement de la décharge les Esserts	30 445.00	24 355.00	10 000.00	-	-	-
<b>79</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>191 087.90</b>	<b>-</b>
79.501.4	Infrastructures Quartier du Champ de la Croix	-	-	-	-	184 591.90	-
79.501.5	Aménagement accès Quartier du Champ de la Croix	-	-	-	-	6 496.00	-

Compte	Désignation	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>10 000.00</b>	<b>1 850 000.00</b>		<b>1 850 000.00</b>	<b>1 863 067.40</b>	<b>2 003 581.54</b>
<b>94</b>		<b>10 000.00</b>	<b>1 850 000.00</b>	-	<b>1 850 000.00</b>	-	<b>1 135 512.00</b>
94.524.1	Fondation Chanteclaire Givisiez	-	-	-	-	-	-
94.500	Achat terrain	10 000.00	-	-	-	-	-
94.600	Ventes de terrain zone centre	-	600 000.00	-	600 000.00	-	1 135 512.00
94.600.1	Vente de terrain quartier Champ de la Croix	-	1 250 000.00	-	1 250 000.00	-	-
<b>99</b>	<b>AUTRES POSTES</b>	-	-	-	-	<b>1 863 067.40</b>	<b>868 069.54</b>
9999.590	Report des recettes d'investissement	-	-	-	-	1 863 067.40	-
9999.690	Report des charges d'investissement	-	-	-	-	-	868 069.54



## La commission culturelle cherche des membres!

Suite à deux démissions, la commission culturelle lance un appel à la population pour compléter son effectif:

- **Vous êtes motivés à favoriser l'animation culturelle de notre commune?**
- **Vous aimez le contact, les rencontres et pourquoi pas l'organisation des manifestations et des apéros qui vont avec?**

La commission se réunit environ 6 fois par année pour organiser deux ou trois visites culturelles (samedi matin), un concert open-air en août, la Saint Nicolas à Verdilloud, les fenêtres de l'Avent (une année sur deux) et occasionnellement une exposition ou un concert.

Annoncez s'il vous plaît votre intérêt à devenir membre de la commission en contactant le secrétariat communal par écrit (courrier ou e-mail [commune@corminboeuf.ch](mailto:commune@corminboeuf.ch) jusqu'au 13 décembre 2017.

## ATELIER D'HISTOIRE

### Pour la petite histoire:

L'Atelier d'Histoire s'est constitué dans le cadre de la préparation de effUSION, la fête de la fusion qui s'est déroulée les 9-10 septembre 2017. Une douzaine de personnes se sont réunies toutes les deux semaines pour rassembler de la documentation et préparer l'exposition.

Cette exposition, ouverte durant deux week-ends, a connu un beau succès, et le film «Trois Roses pour Corminboeuf» n'y est pas étranger.

Ayant pris beaucoup de plaisir à rassembler des documents et à partager la mémoire collective de Corminboeuf et de Chésopelloz, les membres de l'Atelier d'Histoire veulent développer leur travail et sont à la recherche de renforts. Vous souhaitez vous investir dans l'histoire de votre village? Alors c'est le moment de les rejoindre!

### Les projets de l'Atelier

L'Atelier a répertorié plusieurs thèmes de recherche qui seront développés au sein de deux ou trois groupes de travail en 2017-2018:

- ◆ Valoriser les éléments qui ont été montrés lors de l'exposition (école, commerces, chapelles, etc.), et les photos, interviews et documents qui ont déjà été rassemblés.
- ◆ Créer un concept de publication (bulletin, affichage permanent, site web, etc.) pour les «fiches» qui sont déjà disponibles et pour toutes celles qui seront créées, améliorées ou réécrites dans le futur.
- ◆ Développer de nouveaux thèmes, en particulier le jumelage Fussy-Corminboeuf.

### Rejoignez-nous lors de nos prochaines réunions!

- ◆ Mardi 19 décembre 2017 à 19h30 à la Buvette de la halle polyvalente
- ◆ Mardi 23 janvier 2018, même heure et lieu.

La suite du calendrier 2018 sera fixée par les participants. Il sera publié sur le site internet de la commune sous l'onglet «atelier d'histoire»



## NATURALISATIONS :

**DÈS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2018, SEULES LES PERSONNES TITULAIRES D'UN PERMIS C POURRONT DÉPOSER UNE DEMANDE DE NATURALISATION**

Si vous êtes en possession d'un permis B ou F et que vous souhaitez devenir suisse, vous avez jusqu'au **31 décembre 2017** pour déposer une demande auprès des autorités compétentes.

*Au-delà de cette date, les personnes en possession d'un permis B ou d'un permis F ne pourront plus acquérir la nationalité suisse.*

En raison des fêtes de fin d'année, les guichets des naturalisations du SAINEC (Pérolles 2, 1700 Fribourg) seront fermés du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 29 décembre 2017. Les personnes en possession d'un permis B ou d'un permis F qui remplissent les conditions rappelées au verso sont donc invitées :

- soit à déposer leur demande au guichet du SAINEC, accompagnée des documents nécessaires, jusqu'au vendredi 22 décembre 2017, à 16h30, au plus tard ;
- soit à remettre leur demande, accompagnée des documents nécessaires, à un bureau de poste suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse, à l'adresse du SAINEC, jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard, cachet de la poste faisant foi.

<b>Forêts-Sarine</b> <b>Bulletin de commande de bois de feu 2017-2018</b>		A retourner à:			
		<b>Forêts-Sarine</b> <b>Région 2</b> <b>Rte de Grangeneuve 19</b> <b>1725 Posieux</b>			
		par fax au n° 026 305 56 54 ou par mail à l'adresse: <b>jean-paul.borne@fr.ch</b>			
Nom:	Prénom:	TVA 8% comprise			
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère			
Natel:	Tél. privé/prof.:				
Date:	Signature:				
<b>L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:</b>					
Quantité	Longueur	Assortiments	Prix par stère	Livraison	Total CHF
stères	1 m	Bois de feu <b>feuillus</b> en quartier, vert	90.00	Facultative	
stères	1 m	Bois de feu <b>résineux</b> , en quartier, vert	70.00	Facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu <b>feuillus</b> long, vert, min. 3 st.	50.00	Sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu <b>résineux</b> long, vert, min. 3 st.	40.00	Sur demande	
stères	1 m	Bois de feu <b>feuillus sec.</b>	105.00	Livraison obligatoire	
stères	33cm	Bois de feu <b>feuillus sec.</b>	140.00	Livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu <b>résineux, sec.</b>	85.00	Livraison obligatoire	
stères	33 cm	Bois de feu <b>résineux, sec.</b>	120.00	Livraison obligatoire	
<b>Total stères</b>		<b>Total de la valeur du bois TTC</b>			
<b>Forfait pour livraison à domicile</b>					
<b>Quantité commandée</b>		<b>Forfait en CHF pour la livraison</b>		<b>livraison</b>	
pour 1 stère		55.00			
pour 2 stères		65.00			
pour 3 stères		75.00			
pour 4 stères		120.00			
pour 5 stères		130.00			
pour 6 stères		140.00			
pour 7 stères		160.00			
pour 8 stères		170.00			
Pour 9 stères		180.00			
Dès 10 stères		Sur demande, livraison par camion possible, en régie.			
		<b>Total valeur du bois et forfait de livraison à domicile TTC</b>			
<b>Délai de livraison après réception de la commande:</b>					
Les derniers jeudis et vendredis de chaque mois			Pas de livraisons en juillet et août		
Possibilité de venir chercher votre bois (1 m et 33 cm) au dépôt de Châtillon, rte du Moulin Neuf à Posieux les 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> samedis d'octobre, sans rendez-vous de 8h00 à 12h00, <b>chargement gratuit</b>					
<b>Conditions de livraison:</b>					
Conditions de paiement: net à 30 jours					
Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile					
Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine					
Pour tous renseignements, vous pouvez contacter: Jean-Paul Borne forestier, tél: 079 606 35 37 / 026 305 56 52					
Autres produits sur commande: tables, bancs, copeaux, etc.					
Autres prestations: coupe de bois, élaguage, taille de haies, abattages spéciaux, etc.					
					 Pour une production locale



## Chaque minute compte!

Chaque année près de 25'000 personnes en Suisse sont victimes d'un arrêt cardio-respiratoire (ACR) hors des hôpitaux et sans aucun symptôme précurseur.

Chaque minute, une victime d'un ACR perd 10% de chance de survie sans gestes de réanimation cardio-pulmonaire (RCP). De plus, si dans les 4 à 6 premières minutes la RCP n'est pas pratiquée, des lésions cérébrales irréversibles commencent à apparaître.

Un malaise cardiaque sans une intervention extrêmement rapide ne pardonne donc pas!

### Notre objectif commun

Créer et développer un réseau de premiers répondants et des défibrillateurs accessibles à tous et en tout temps afin de porter secours aux victimes d'un ACR dans les premières minutes précédant l'arrivée des secours professionnels.

### Devenez premiers répondants avec la Fondation Fribourg cœur

La Fondation Fribourg cœur a pour but de former la population et de mettre en place un réseau de premiers répondants de proximité afin d'assurer et d'appliquer les premiers gestes de réanimation avant l'arrivée des secours professionnels.

Grâce à l'application Fribourg cœur, vous êtes alerté par la centrale d'urgences 144, vous êtes guidé vers la victime et l'application vous indique également l'emplacement du défibrillateur le plus proche. Vous pouvez ainsi devenir un acteur essentiel de la chaîne de survie.

### Un défibrillateur pour tous 24h/24h grâce à Aprotéc

Aprotéc fournit des solutions pour la mise en place de bornes publiques permettant l'accès simple et rapide à un défibrillateur et en assure également l'entretien et le bon fonctionnement. Ces bornes sont directement connectées à la centrale d'urgence 144 et disponibles pour tous 24h/24h.

**Vous êtes le maillon primordial !**



**Grâce à vous des vies peuvent être sauvées !**

Développons ensemble un réseau efficace de premiers répondants ainsi que de défibrillateurs accessibles au public en tout temps.

**Ce projet vous intéresse? Contactez-nous!**



#### Cours de sauveteur



Ce cours est **obligatoire** pour toutes les personnes qui devront passer leur **permis de conduire** mais aussi pour toutes les personnes désirant être en mesure de donner les premiers soins en cas de nécessité.

**BUT DU COURS:** Vous apprenez par des gestes simples les mesures immédiates pour sauver des vies.

Durée : 10 heures (sans e-learning à domicile) ; Prix : Frs 150.-

#### Cours UPE (urgence chez les petits enfants)



Ce cours s'adresse aux parents d'enfants en bas âge, aux mamans de jour, aux baby-sitters, aux grands-parents qui gardent leurs petits-enfants, aux enseignants des écoles enfantines et maternelles, ainsi qu'aux responsables et personnel des crèches.

**BUT DU COURS:** Vous apprenez à gérer calmement les situations d'urgence impliquant des enfants. Vous entraînez, de façon variée et ludique, l'application sûre des mesures de premiers secours sur l'enfant de sa sortie de la maternité jusqu'à environ 8 ans.

Durée : 6 heures ; Prix : Frs 90.- (Frs 140.- par couple)

#### Cours de base BLS-AED-SRC



BLS signifie « bilan, massage cardiaque, respiration artificielle »  
AED signifie « défibrillateur automatique externe »

#### Cela peut vous arriver !

Lors d'un accident cardiaque, chaque minute compte ! Lors d'un arrêt cardiaque subit, le fait d'alerter promptement les secours, la pratique immédiate de la réanimation cardio-pulmonaire et le recours rapide à un défibrillateur améliorent de manière décisive les chances de survie du patient.

**BUT DU COURS:** Vous apprenez les principales mesures de réanimation pour sauver la vie. Il vous permet d'appliquer la technique de réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée des secours professionnels.

Durée : 4 heures ; Prix : Frs 120.-

#### Devenez samaritain(e) et apprenez les gestes qui sauvent !

Savez-vous comment réagir en cas de blessures, malaises, insulations, arrêt cardio-respiratoire, hémorragies, etc... ? Pour être au top des gestes de 1<sup>er</sup> secours, rejoignez la Section des Samaritains de Belfaux pour profiter d'une formation continue.

Exercice tous les premiers lundis du mois, à 20:00, au Centre paroissial de Belfaux.

#### Renseignements et inscriptions pour les cours ou la Section :

026 475 11 32 ou 079 218 73 79 (Véronique Aeby, Présidente)

[www.samaritains-belfaux.ch](http://www.samaritains-belfaux.ch)

Nous vous informons que la Banque Raiffeisen Sarine-Ouest s'est équipée d'un défibrillateur entièrement automatique. Il est à votre disposition dans la zone accessible 24/24 heures de la banque à la Route de Fribourg 4 à Belfaux.



## Société théâtrale Le Corminois

Depuis le début septembre, les actrices et acteurs ont mis leurs méninges en position «on-line»

Avec Olivier Wicht, passionné metteur en scène, nous préparons, pour notre cher et fidèle public une comédie de Jean-Claude Martineau

### *Le bal des escargots*

*Paul et Martine marient leur fille unique Margot. Tout le monde s'affaire aux derniers préparatifs. Tous, sauf Paul, qui fidèle à sa réputation, se traîne avec «sa» question existentielle du jour: «Chérie, qu'est-ce que je mets?» Question qu'il aurait mieux valu ne pas poser puisqu'elle va engendrer le début de quelques règlements de comptes... !!*

**Nos représentations à la halle polyvalente de Corminboeuf**

**16-17 et 18 février, 23-24 et 25 février, 2 et 3 mars 2018  
vendredi et samedi à 20 h, dimanche à 17 h**

Merci de venir nombreux nous soutenir  
Nous vous promettons un joyeux divertissement!

Le Corminois,  
Société théâtrale de Corminboeuf

La société est ouverte à toutes et tous, envie de nous rejoindre?  
Nous vous accueillons avec plaisir.

Plus d'infos sur notre site web: [www.lecorminois.ch](http://www.lecorminois.ch)



Maternelle et garderie  
de Corminboeuf  
1720 Corminboeuf

**Envie d'un nouveau défi ?**

**Envie de mettre vos compétences à profit ?**

Le Comité de l'Association de la Maternelle  
Les Petits Poucets

**Recherche des bénévoles pour son comité  
(environ 10 séances par année, le soir):**

- Un/e comptable avec, si possible, expérience Winbiz pour le paiement des salaires, suivi des encaissements et budget
- Des personnes motivées souhaitant apporter leur contribution à la maternelle de Corminboeuf et ainsi participer à son développement en y effectuant différentes tâches administratives

Si intéressé (e), merci d'écrire à [noemie.girard@gmail.com](mailto:noemie.girard@gmail.com)

Association les Petits Poucets,  
Maternelle et garderie de Corminboeuf, [www.lespetitspoucets.ch](http://www.lespetitspoucets.ch)  
Coordonnée CCP 70-67035-4, IBAN CH 42 0900 0000 7006 7035 4

L'Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine recrute des

## Accueillant(e)s en milieu familial

des personnes de confiance et loyales qui lui permettent de garantir des milieux d'accueil de haute qualité et un cadre sécurisant pour les enfants qui lui sont confiés.

### Nous recherchons des personnes:

désireuses et compétentes pour accueillir des enfants à leur domicile, durant la journée, en fonction de leur disponibilité et des besoins des parents.

### Nous offrons:

des conditions de travail attractives, un encadrement par des professionnelles, et une formation en cours d'emploi.

**Vous êtes intéressé(e)s?**  
**Prenez contact avec nous:**

Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine



Passage du Cardinal 12,  
1700 Fribourg  
Téléphone: 026 322 69 26  
sarine@accueildejour.ch  
www.accueildejour.ch



## Gym-Hommes de Corminboeuf

Aux hommes de Corminboeuf et environs

Pour ceux qui le désirent,  
la séance est suivie par  
une partie de volley-ball

**Renforcement musculaire,  
souplesse, endurance...  
en fonction de vos capacités  
physiques**

**Sous la sympathique  
direction de Joris,  
maître de sport diplômé**

Le mardi de 18h30 à 19h30  
puis jusqu'à 20h15 si volley,  
à la halle polyvalente (sauf pen-  
dant les vacances scolaires)

**Pendant l'année, d'autres bons moments très agréables**

**Nous serions très heureux de vous compter parmi nous.**

**Pour toute question ou intérêt, vous pouvez prendre contact avec:**

- Georges Guex tél 026 / 475 26 19 georges-guex@bluewin.ch
- Claude Mindel tél 026 / 475 29 35 claude.mindel@bluewin.ch

J'ai trop de chose à faire !  
Il est trop tard !  
Je suis fatigué(e) !  
Il fait trop chaud !



Lâchez vos excuses et rejoignez-nous !

Choisissez votre programme en fonction de vos envies !

**Gym parents-enfants**  
Mercredi à 16h15  
026/466 10 22

**Course à pied**  
Quel que soit ton niveau,  
il y a un groupe pour toi  
Lundi et Jeudi à 18h15  
Mercredi et dimanche à 9h  
076/222 84 79

**Pilate Cardio**  
Mardi à 20 h30  
076/222 8479

**Gym douce**  
Mercredi à 14h  
026/675 25 45

**Gym dames**  
Cuisses-abdo-fessier  
Mardi à 19h30  
079 / 382.28.67

**Walking**  
Lundi à 18h30  
Mercredi à 19h  
Jeudi 9h  
Vendredi à 14h  
076/ 262 79 31

**Sport-santé hommes**  
Lundi à 19h  
079 / 379 19 38

Pour tous renseignements complémentaires consultez notre site [www.cabelfaux.ch](http://www.cabelfaux.ch) ou contactez-nous par email à [info@cabelfaux.ch](mailto:info@cabelfaux.ch) ou appelez directement la personne responsable.



## Bénévoles pour les repas à domicile

La résidence Le Manoir, à Givisiez, [www.lemanoir.ch](http://www.lemanoir.ch), prépare des repas à l'intention des personnes atteintes dans leur santé ou leur mobilité. Ces repas sont amenés à domicile par des bénévoles de la commune.

Nous désirons renforcer l'équipe en place et sommes à la recherche de personnes prêtes à offrir quelques heures par mois.

### Conditions

- disposer d'une voiture et d'un permis de conduire
- être disponible en semaine un ou plusieurs jours (du lundi au samedi) entre 11h et 13h pour la livraison des repas
- effectuer des tournées de livraison quelques jours ou quelques semaines par année
- entretenir de bons contacts avec les personnes âgées ou à mobilité réduite

### Nous offrons

- la possibilité de participer à une action locale et sociale
- des occasions de rencontrer et d'aider des personnes âgées ou à mobilité réduite
- l'opportunité de créer de nouveaux contacts avec l'équipe des chauffeurs bénévoles
- une petite indemnité de défraiement de Fr. 3.- par repas.

Madame Pascale Michel, Conseillère communale en charge des affaires sociales et de la santé, vous renseigne volontiers par mail [p.michel@corminboeuf.ch](mailto:p.michel@corminboeuf.ch) ou par téléphone au 079 814 66 91.



## Talon d'inscription

Je m'inscris comme chauffeur bénévole pour la distribution des repas à domicile.

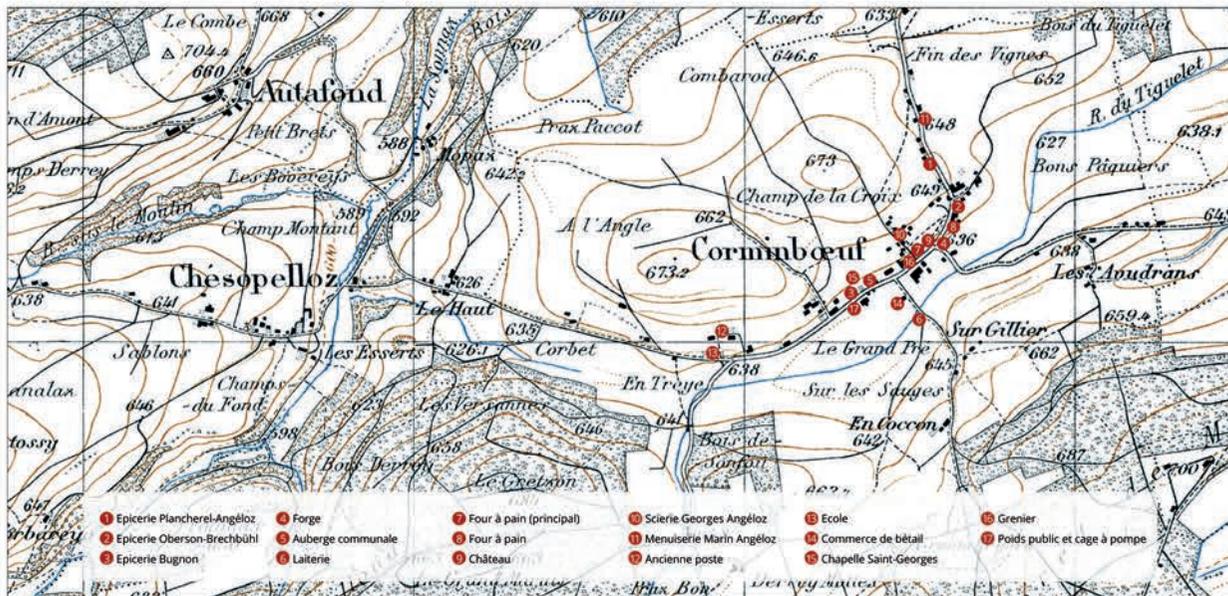
Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

☎ .....

Talon à remettre à l'Administration communale de Corminboeuf, rte du Centre 25, 1720 Corminboeuf ou à envoyer par mail à [commune@corminboeuf.ch](mailto:commune@corminboeuf.ch)

# Corminbœuf et ses commerces dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle



## 1 Epicerie-mercerie Plancherel-Angéloz

Fondée en 1906 par Julien Angéloz représenté ici devant sa moto vers 1930. Au début des années 1940, la famille Angéloz vend la maison. L'épicerie est alors tenue par Louis Fillisdorf qui y fabrique également du pain grâce au four installé au sous-sol

## 2 Epicerie Oberson

Fondée en 1903 par Jean Oberson. Sa fille Léontine, mariée au fromager Auguste Brechbühl, reprend le commerce jusqu'en 1971. Sur cette photo datant des années 1930, le couple Oberson-Brechbühl est représenté devant le magasin en compagnie de leur employée Emilie.

## 3 Epicerie Bugnon

Cette troisième épicerie est créée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale par Eugénie Bugnon, ancienne locataire de l'épicerie Plancherel-Angéloz.

## 4 Ancienne forge

Dont le bâtiment remonte au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de l'une des constructions les plus anciennes du village. D'abord grenier à blé, puis fruiterie (=fromagerie), elle abrite la forge dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, avant de devenir une menuiserie dans les années 1970.

## 5 Auberge Saint-Georges

Connue initialement sous le nom de Pinte communale car elle est propriété de la commune. Sur cette photo datée de 1935 est prise lors du jeu des oeufs, on voit au second plan l'auberge et l'étable attenante.

## 6 Laiterie

Au milieu des années 1920, Ernest et Valentin Brechbühl sont les premiers à produire du fromage. Ils avaient été initiés au métier de fromager par leur frère Auguste, le mari de l'épicière Léontine Oberson. On voit ici les deux frères devant la laiterie en compagnie de leur sœur Rosalie et leur mère Philomène.

## 10 Scierie Angéloz

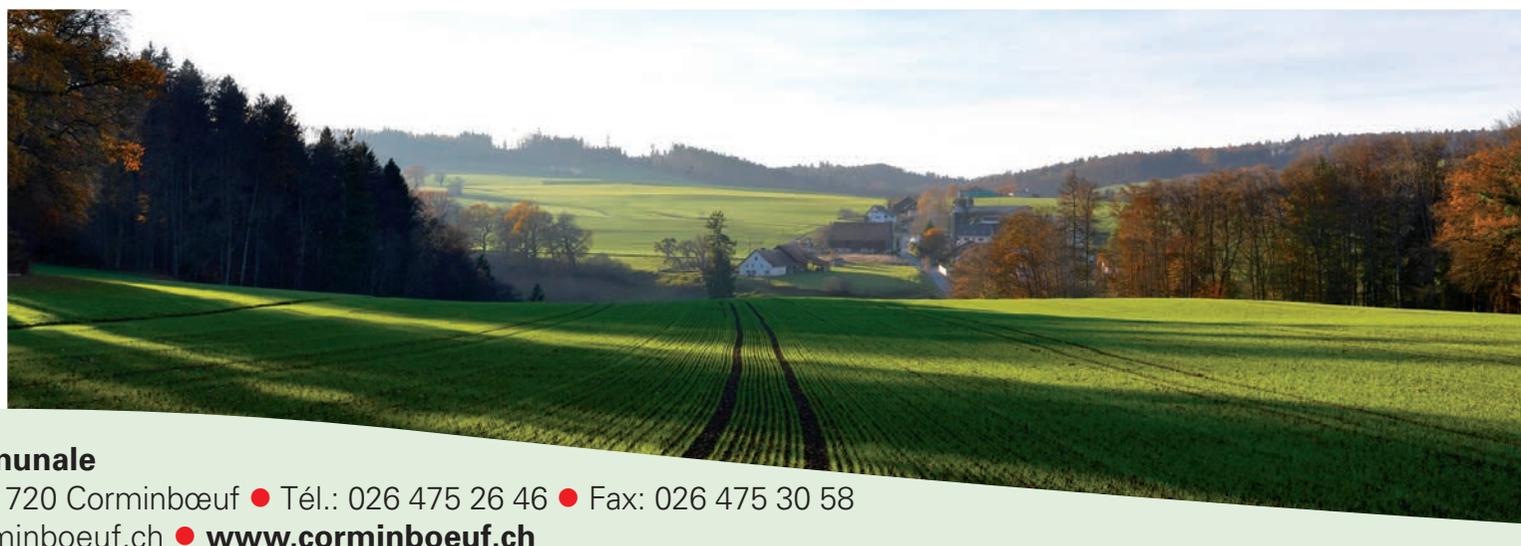
Alexandre et Georges Angéloz entourés de leurs employés en 1935.

## 16 Grenier de la ferme de Schaller datant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

Dans les années 1940-1950, les garçons qui n'avaient pas fait leur devoir étaient renvoyés chez eux mais ils préféraient se réfugier au grenier!

## 17 Poids public devant la cage à pompe

Marcel Guisolan à côté de la pompe placée sur le poids public.



**Administration communale**

Route du centre 25 ● 1720 Corminboeuf ● Tél.: 026 475 26 46 ● Fax: 026 475 30 58  
email: [commune@corminboeuf.ch](mailto:commune@corminboeuf.ch) ● [www.corminboeuf.ch](http://www.corminboeuf.ch)